

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 mars 2012

**Présidence**

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL****Membres excusés :**

MM. les Conseillers : Martin BARAGAÑO, Raphaël FRANZI, Christian GIROUD, Boris RICHARD et Jean-Claude TÉTAZ.

**Membre absent :**

M. le Conseiller Quentin RICHARD.

Membres présents	<b>93</b>
Membres excusés	<b>5</b>
Membre absent	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>99</b>

2 membres du Conseil partis en cours de séance.

---

**2. APPROBATION DU PV  
DU 2 FÉVRIER 2012****Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Tel que présenté, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2012 n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

**3. ASSERMENTATION**

Suite à la démission de M. Lukas WYSSBROD, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ce Conseiller.

Dans sa séance du 23 février dernier, le Bureau électoral d'Yverdon-les-Bains, a pris acte du dépôt de la liste complémentaire UDC.

M. Nicolas DURUSSEL, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe UDC, né en 1960 et domicilié à la rue des Philosophes 22 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Lukas WYSSBROD.

Je prie M. Nicolas DURUSSEL de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Nicolas DURUSSEL, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.*

**M. Nicolas DURUSSEL** : « Oui, je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets, par le biais de nos scrutateurs, un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**4. COMMUNICATIONS  
DE LA PRÉSIDENTE**

*Pétition du PRLY*

Dans sa séance du 23 février dernier, le Bureau du Conseil communal a pris connaissance de la pétition déposée et annoncée le 2 février s'intitulant « Pour la fluidité de la circulation à Yverdon » du PLRY.

Il a décidé, celle-ci ayant un caractère administratif, de la transmettre à la Municipalité, qui traite différents dossiers du même sujet, pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission*

En date du 10 février dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,*

*Par la présente, je vous fais part de ma démission de ma charge d'huissière et ceci avec effet immédiat.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Danielle DOUDIN.

Malgré le non-respect du délai de résiliation, nous avons accepté sa démission au 15 février 2012. La procédure de remplacement est en cours.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Danielle DOUDIN pour son engagement au sein de notre Conseil et de notre Bureau ainsi qu'au Bureau électoral. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission de la CAIMM*

En date du 15 février dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

*Madame,*

*Suite à la démission de mon collègue, M. Franzi, du parti UDC, je vous annonce ma démission au poste de suppléant à la commission des affaires immobilières.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Pascal GAFNER.

Son remplacement sera traité au point 10 de notre ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission*

En date du 28 février dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,*

*Par la présente, je souhaite vous communiquer ma décision de quitter le conseil communal où je siégeais sous la liste UDC, et ceci avec effet immédiat.*

*C'est avec regret que je prends cette décision, mais ma situation professionnelle et familiale ne me laisse pas le temps nécessaire pour me consacrer entièrement à mon mandat.*

*En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce retrait, ainsi que du fait que je serai remplacé au sein du groupe UDC, par l'un des viennent-ensuite.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. José Dioniso CARVALHO DA SILVA.

M. José Dioniso CARVALHO DA SILVA a accédé au Conseil communal le 6 octobre 2011.

Au nom du Conseil communal, je remercie José Dioniso CARVALHO DA SILVA pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

Le remplacement de M. José Dioniso CARVALHO DA SILVA interviendra en avril prochain.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Invitation ENM SA*

En date du 5 mars 2012, j'ai reçu un courrier d'Energie Naturelle Mollendruz SA invitant tous les conseillers communaux samedi 31 mars dès 17h00 sur leur stand VIP du comptoir à l'occasion de la Journée de l'hôte d'honneur. Une présence soutenue des élus communaux manifesterà une nouvelle fois et publiquement, la réalité du soutien régional fort dont ce projet bénéficie et dont il a besoin.

Ce courrier vous sera transmis par courriel, car plusieurs conférences ainsi que des films sont programmés pendant la durée du comptoir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre ce matin le décès de la maman de notre ami et collègue M. le Conseiller Jean-Claude TÉTAZ.

M. le Conseiller Jean-Claude TÉTAZ, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, à vous et votre famille, mes plus sincères condoléances. Que ces quelques paroles vous apportent, un peu de réconfort dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte d'une maman.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
- Deux Questions de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Question de M. le Conseiller François ARMADA
- Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD
- Une Question de M. le Conseiller Quentin RICHARD

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

CO12.01

### **Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous prenons acte de la communication CO12.01 concernant l'adoption et la mise en application d'un règlement sur l'attribution de subventions communales.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

### **M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, Mme la Présidente.

## **6. PRÉAVIS N° PR11.37PR**

### **CONCERNANT**

- LA RÉGIONALISATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE PÉRIMÈTRE DE HUIT COMMUNES DU NORD-VAUDOIS ;
- L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ;
- L'ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

 **MONSIEUR BART WIND, RAPPORTEUR.**

### **M. le Conseiller Bart WIND :**

Si vous le permettez, j'aimerais lire l'entier du rapport, merci.

La Commission a siégé le 23 janvier et le 23 février 2012 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mmes et MM. Pierrette ROULET-GRIN, Fanny SPICHIGER, Giancarlo VALCESCHINI (remplaçant Stéphane BALET) José CARVALHO DA SILVA, Philippe GRUET (et non pas Daniel COCHAND mentionné par erreur dans la convocation) Pierre DESSEMONTET, Mathias HUMBERT ainsi que du soussigné Bart WIND désigné comme rapporteur.

MM. CARVALHO DA SILVA et DESSEMONTET étaient excusés pour la seconde séance.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD et de M. le Commandant de la Police municipale Pascal PITTET - que nous remercions de nous avoir présenté ce vaste sujet.

### **Nouvelle organisation policière - conditions d'accréditation - négociations préalables :**

La commission a entendu les arguments exposés par la Municipalité, à savoir qu'avec la

*Composition de la  
commission*

nouvelle organisation vaudoise des polices coordonnées, les communes disposent dorénavant de trois possibilités pour assumer la couverture policière de leurs territoires respectifs:

- Avoir sa propre police communale remplissant les conditions de l'article 34 de la Loi sur l'Organisation des Polices Vaudoises - LOPV.
- Souscrire à un contrat de prestations auprès de la Gendarmerie.
- Ou adhérer à une structure intercommunale, c'est-à-dire une association de communes, fédération de communes, ou agglomération, capable d'assurer la sécurité publique sur un « secteur d'intervention clairement délimité géographiquement et cohérent du point de vue opérationnel » soit remplissant les conditions d'accréditation comprises dans l'article 34 de la LOPV.

La première option oblige dorénavant les communes désirant assumer leur propre police, à assurer un service 24h/24, 7j/7. Pour Yverdon-les-Bains (environ 27'000 habitants), cette nouvelle règle ne pose pas de problème particulier, car notre police municipale fonctionne depuis longtemps sur ce modèle. D'autres communes, comme Orbe (6'130 habitants), possèdent une police municipale à effectif restreint (6 à 7 policiers œuvrant aux heures de bureau pour Orbe), qui ne permet pas d'assurer jour et nuit les missions générales de police. Celles-ci ne peuvent donc pas obtenir l'accréditation du Canton.

La Municipalité d'Orbe s'est donc d'emblée approchée de celle d'Yverdon-les-Bains, suivie par Chavornay (3'600 habitants) - qui avait un contrat de prestations avec Orbe. La loi imposant qu'une police intercommunale couvre un territoire contigu, les autres communes ont été approchées afin que la zone territoriale entre ces deux principales communes soit contiguë.

Ainsi les communes d'Essert-Pittet et Ependes et leurs voisines Corcelles, Belmont, Suchy et Montcherand ont aussi rejoint cette région en construction. La commune d'Arnex-sur-Orbe avait demandé à être intégrée au projet de police intercommunale, mais elle n'a pas été retenue au motif que le territoire n'aurait pas constitué un tout cohérent. Un long travail de négociations a été effectué par ces différentes communes, avant que la Municipalité d'Yverdon ne dépose son préavis PR11.37PR devant notre Conseil. À noter qu'au moment de la rédaction du dit préavis, la commune de Chavornay avait déjà choisi de se retirer du projet, préférant confier sa sécurité à la Gendarmerie. Au moment où notre commission s'est réunie, les conseils généraux d'Ependes (324 habitants), Essert-Pittet (135 habitants) et Corcelles (314 habitants) avaient accepté le préavis présenté par leurs municipalités respectives, les organes délibérants des communes de Belmont (290 habitants), Suchy (428 habitants) et Montcherand (436 habitants) n'en avaient pas encore débattu.

#### **Territoire concerné**

La commission est très sensible à la situation qui lui est présentée: la commune d'Orbe - tout comme les six autres communes concernées - a la possibilité d'entrer dans un système de police régionale à la seule condition qu'elle puisse constituer ou faire partie d'une police intercommunale. Sa plus proche voisine ayant la taille suffisante étant Yverdon-les-Bains, il était compréhensible que les autorités aient prévu de mettre sur pied ensemble une police intercommunale. Une autre alternative aurait consisté à prévoir une zone plus large autour du pôle d'Orbe et de Chavornay qui étaient déjà liées par un contrat de prestations. La dernière possibilité pour Orbe consisterait à renoncer à disposer de sa police et à adhérer au dispositif de la police cantonale.

Ce qui frappe toutefois la commission dans ce qui lui est présenté n'est pas lié aux communes qui entendent adhérer à l'association mais plutôt à celles qui n'y participent pas; soit au moins celles de la « couronne » yverdonnoise, Grandson, Montagny, Valeyres, Chamblon, Treycovagnes, Pomy et Cheseaux-Noréaz. Ce point a bien entendu été abordé dans les discussions avec la délégation municipale. La commission a bien compris que les communes de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains pourront devenir membres ultérieurement si elles le demandent. Durant la période transitoire, ces communes attendront probablement d'avoir expérimenté durant une période plus ou moins longue, les prestations de la Gendarmerie avant de choisir éventuellement une autre option plus tard.

Il n'est par conséquent pas illusoire de penser qu'à plus ou moins brève échéance, les communes de notre région, une fois confrontées à la réalité des coûts des prestations demandées par la police cantonale, s'approchent alors de la Commune d'Yverdon-les-Bains afin de mettre sur pied une police intercommunale. Les conditions seront alors très différentes de celles d'aujourd'hui car ces communes le feront en toute connaissance de cause, dans un véritable esprit de défense d'intérêt d'un territoire cohérent dans une volonté commune et non pas seulement avec la perspective du moindre coût.

### **Eléments opérationnels**

Si la police régionale se construisait telle que présentée, les policiers d'Orbe seraient en principe engagés dans le corps de la Police nord vaudoise. Une patrouille supplémentaire serait dès lors ajoutée aux deux qui sont actuellement engagées en continu sur Yverdon-les-Bains. Rappelons qu'une patrouille de police est une unité composée de deux policiers sur le terrain, d'une permanence « back-office » et, éventuellement, d'un véhicule.

La délégation municipale a informé la commission que les policiers yverdonnois et leurs cadres se verraient bien œuvrer au sein d'une police régionale.

### **Dispositions statutaires et budgétaires**

Il existe un manque de clarté dans l'interprétation qui peut être donnée à l'article 9 des statuts, sur le sens de la formule « une voix supplémentaire par partie entamée de 1'000 habitants », certains membres de la commission interprétant cette formulation comme donnant une voix supplémentaire dès le premier habitant (interprétation opposant « entamé » à « complété » ou « terminé »), ce qui contredit le tableau annexé au préavis. Ce point - qui a peu d'influence sur le poids des votes de chacune des communes - sera examiné - le cas échéant rectifié - par l'État au moment du contrôle de légalité effectué lorsque les communes auront adhéré et devra être clarifié au moment de la constitution formelle de l'association de communes.

L'article 10 des statuts mentionne que si un élu membre du conseil intercommunal remet son mandat d'élu, il sera remplacé. La commission s'est enquis, à ce sujet, de la procédure de remplacement, notamment quand il s'agit d'un membre d'un conseil général (non-élu). Là aussi, les dispositions adéquates de la Loi sur les communes suppléeront au manque de dispositions statutaires.

Par ailleurs, on remarque un flou régnant sur les compléments financiers, qui devront être ajoutés au budget 2012 d'Yverdon-les-Bains si l'association de communes se constituait cette année. Ces coûts devront être précisément motivés à ce moment-là étant entendu que le budget 2012 voté par le Conseil en décembre dernier ne tient pas compte de la mise sur pied de la police intercommunale. Le surcoût annoncé lors de la séance par M. le Municipal CARRARD de quelque Fr. 100'000.-- est obtenu par comparaison entre les montants figurant au budget 2012 et ceux qui figurent dans le préavis qui nous est présenté. Aucune précision n'a pu être apportée sur les évolutions futures de ce budget dans la configuration intercommunale.

### **Evaluation de la commission par rapport aux aspects opérationnels**

La patrouille supplémentaire dont il a été fait mention laisse dubitative la commission : il est difficile de se faire une idée de la rationalité et de l'efficacité de patrouilles œuvrant sur le secteur où se passe le plus d'évènements - c'est-à-dire Yverdon-les-Bains - puis se rendant à une quinzaine de kilomètres au moindre appel. Toutes les patrouilles seraient certes disponibles en cas d'urgence mais, dans ce cas, comme jusqu'ici, des patrouilles... de la Gendarmerie le sont également.

On dit à la commission que cette troisième patrouille tournera plutôt dans la région d'Orbe alors qu'à Yverdon-les-Bains, deux patrouilles continueront à œuvrer comme jusqu'ici. Avec une charge majeure tout de même: le « back-office » yverdonnois sera responsable de la gestion et de l'engagement d'une patrouille de plus ainsi que des interventions supplémentaires que la nouvelle loi dédie à la police auquel le territoire intercommunal est attribué.

Pour le reste de la région, cette patrouille supplémentaire offre une présence policière

additionnelle qui n'existe pas aujourd'hui. La commission a estimé que si la présence de cette patrouille supplémentaire pouvait éventuellement présenter un plus pour Yverdon-les-Bains, il n'en demeure pas moins que le risque de devoir engager une des deux patrouilles yverdonnoises en renfort de celle d'Orbe, n'est pas nul.

En effet, les tâches et les attributions de la police seront augmentées par rapport à la pratique actuelle. Le rôle et l'appui de la police cantonale vis-à-vis d'une police communale ou intercommunale se bornant alors à offrir de l'appui lorsque les circonstances le justifient et pour des missions qui se situent en dehors du champ de compétences des autres polices couvrant le territoire en question.

Il apparaît dès lors que l'avantage évoqué ci-dessus n'en est pas vraiment un puisque cette présence supplémentaire existera tout de même via la police cantonale qui devra assumer la sécurité sur l'ensemble du territoire des localités qui ne seront pas engagées dans la police intercommunale.

### **Perte d'autorité et de contrôle pour Yverdon**

Les interventions urgentes ne constituent - heureusement - pas le seul domaine d'activité d'une patrouille de police. La question se pose dès lors de savoir qui déciderait de la politique d'action de cette police régionale ? Notre Municipalité pourra-t-elle ordonner de mener des actions de proximité à un endroit ou à un autre du territoire yverdonnois ? Les réponses sont d'ores et déjà connues en ce qui concerne le droit de regard de notre Conseil : il n'aura pour ainsi dire plus aucun pouvoir, notamment en matière budgétaire (exemple de l'achat d'un nouveau radar) et en matière de contrôle financier ou de gestion.

Dans le même ordre d'idées, le projet de statuts mentionne explicitement la possibilité pour la future association intercommunale de promulguer à terme un règlement de police intercommunal appliqué sur l'ensemble du territoire. La compétence d'en décider serait alors exclusivement du ressort des organes de l'association, aux dépens des prérogatives actuelles du Conseil communal. Bien que la Municipalité annonce dans le préavis ne pas envisager pour l'instant la mise en place d'un tel règlement de police unifié au niveau intercommunal, ceci pour des raisons pratiques plutôt que par conviction. Les garanties données en séance qu'un tel règlement ne serait pas mis en place n'ont pas paru suffisantes à la commission.

### **Synthèse des différents arguments**

Plusieurs tours de table ont été nécessaires pour tenter de faire ressortir quels seraient les avantages que pourrait retirer Yverdon-les-Bains de la mise en place d'une telle police régionale. Les relations avec Orbe risquent en effet d'être péjorées si Orbe accepte la Police nord vaudoise et qu'Yverdon refuse. Ceci a été objectivement soupesé par chacun des commissaires.

Mais il a fallu se rendre à l'évidence : aucun commissaire n'a pu se convaincre d'un véritable avantage objectif pour Yverdon à aller de l'avant dans le projet tel qu'il nous est présenté. C'est au contraire le sentiment inverse qui a prévalu. La défense des intérêts de la population yverdonnoise a primé sur la volonté d'offrir à Orbe la possibilité de conserver sa police communale. C'est une pesée d'intérêts qui nous a convaincu de proposer le refus de la solution proposée, considérant notamment que:

1. L'organisation territoriale ne répond absolument pas aux besoins d'Yverdon-les-Bains et son agglomération. Les communes immédiatement voisines de la nôtre ne sont pas concernées par ce projet sans qu'on puisse savoir si elles ont été clairement informées des intentions de notre Municipalité. Sinon comment expliquer qu'une commune comme Arnex-sur-Orbe ou Montcherand se soient déclarées parties prenantes et pas les communes de l'agglomération ? Les commissaires estiment par ailleurs, que la mise en place d'une police régionale qui n'inclut pas d'emblée les communes directement limitrophes avec qui nous collaborons, vivons et commerçons au quotidien, ne fait pas sens.
2. La perte de pouvoir et de contrôle sur notre police est contraire à la notion d'une police de proximité comme celle dont dispose Yverdon-les-Bains aujourd'hui. Le budget de la police

intercommunale échappera au contrôle de notre Municipalité et de notre Conseil communal.

3. La mise en œuvre d'une police intercommunale n'est pas nécessaire au maintien en activité de notre police communale. Il n'y a donc pas d'intérêt à proprement parler de constituer, maintenant et sans attendre, une police intercommunale. Devant le flou actuel, notamment en regard des coûts annoncés par le Canton pour que les communes puissent bénéficier de sa police, il nous apparaît qu'il conviendrait d'attendre que les premiers résultats soient connus. Il y a de bonnes raisons de penser que les chiffres communiqués ne sont pas réalistes, ou alors, que les prestations que la police cantonale va servir aux communes seront jugées insatisfaisantes. Aux yeux de la commission, il est donc urgent d'attendre ! La mise sur pied d'une police intercommunale sera possible en tout temps, alors que le contraire n'est pas vrai : les communes qui se lancent dans le projet de police intercommunale s'engagent pour 10 ans au minimum.

### **Remarque**

Au vu des enjeux politiques présentés dans ce préavis, la commission regrette que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains n'ait pas évalué l'importance de communiquer sur ses intentions malgré que plusieurs Conseillers communaux se soient inquiétés du manque d'information de notre Exécutif sur ce dossier. Les premiers renseignements nous sont parvenus par le biais des documents mis en ligne par d'autres communes ou publiés dans la presse. Ce n'est qu'au moment où notre Municipalité a appris la position unanime des membres de la commission qu'elle a enfin décidé de donner une information complète sur le projet qu'elle défend. Cette remarque faite sur la forme, le vote des commissaires n'aurait cependant pas été différent sur le fond.

### **Conclusions**

Alors que les avantages d'une police intercommunale ne nous ont pas été clairement démontrés, ses inconvénients ont, quant à eux, convaincus l'ensemble des commissaires. C'est ainsi à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser l'article 1 tel que présenté.

### **Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est ouverte sur l'article 1.

### **M. le Conseiller Eric GENTIZON :**

J'ai le plaisir de vous informer qu'après avoir longuement évoqué le sujet, y compris le rapport de la commission, considérant entre autre :

- L'importance régionale de ce préavis.
- Que notre Commune doit jouer son rôle de ville centre.
- Et soucieux de l'image données aux communes qui ont déjà décidé d'adhérer à la régionalisation de la police.

Les membres du groupe PLR, dans une écrasante majorité, ont décidé de soutenir ce préavis et vous recommande à tous, Mesdames et Messieurs, d'en faire de même.

### **Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Les Verts sont bien sûr également aussi attachés à de bonnes relations entre les communes du district Jura-Nord vaudois. Ils considèrent toutefois que chaque objet de régionalisation doit être bénéfique à toutes les parties et apporter des avantages à chacun.

Ce n'est pas le cas du projet présenté par la Municipalité qui n'apporte aucun avantage à la Ville d'Yverdon et cumule de graves défauts.

D'abord le périmètre, le périmètre de la police proposée ne correspond à aucune zone

*Discussion sur article 1*



intercommunale existante ou pour le moins logique. Il constitue davantage un chapelet de communes entre Orbe et Yverdon qu'une zone répondant à des impératifs policiers. Il semble que le désir de la commune d'Orbe, de maintenir une police régionale, fasse office de stratégie. On serait en droit d'attendre une réflexion stratégique en lien avec les besoins de sécurité pour définir une zone logique. Alors que la Ville travaille depuis plusieurs années avec les communes d'AggloY dans le domaine de l'urbanisme, aucune d'elles ne fait partie du périmètre policier proposé et ne semble même avoir été approchée dans le processus.

La perte de contrôle ensuite, la perte de contrôle de la commune sur la police est préoccupante. Les Verts sont très attachés à un strict contrôle démocratique des institutions. Il apparaît que la multiplication des associations de communes ne fait que troubler la situation, puisque le passage à une police intercommunale transférerait la compétence des questions de sécurité à un conseil intercommunal non élu directement par la population. Il semble important de rappeler que la Municipalité d'Yverdon avait plaidé pour le maintien d'une police communale forte, contrôlée par les autorités communales lors du débat sur la police unique. Force est de constater que cette affirmation est démentie par le projet actuel. Les responsabilités seraient transférées au conseil intercommunal. Des éléments importants comme le règlement de police par exemple pourraient désormais être de la compétence exclusive de ce conseil et plus du tout du Conseil communal comme aujourd'hui.

Un autre problème de ce projet est la répartition des coûts entre les communes membres qui est particulièrement inégale. Force est de constater que certaines petites communes paient selon le projet Fr. 35.--/habitant, Orbe Fr. 269.--/habitant et Yverdon Fr. 329.--/habitant. On demande une fois de plus à la ville centre, dont le taux d'impôt est déjà le plus élevé, de payer plus que sa part. Il est évidemment compréhensible de pondérer le critère du nombre d'habitants par les besoins en terme de sécurité d'une zone urbaine, toutefois, les contributions des petites communes semblent insuffisantes au vu des services proposés et surtout ces dernières resteront bloquées à deux points d'impôt quels que soit les investissements futurs qui seront donc presque exclusivement à charge d'Orbe et d'Yverdon.

Enfin, le renforcement de la sécurité à Yverdon-les-Bains, en effet celui-ci a été jugé nécessaire pour les Verts qui ont accepté l'augmentation du nombre de policiers lors du dernier débat sur le budget communal. Il nous a alors été expliqué que les nouvelles forces allouées ne faisaient que répondre au minimum nécessaire pour assurer les besoins d'Yverdon-les-Bains. L'augmentation du périmètre d'intervention de la police semble aller à l'encontre de cette volonté puisque les deux patrouilles aujourd'hui affectées à Yverdon pourraient être à l'avenir appelées à intervenir en dehors du périmètre communal. La police régionale telle que présentée ici « dégarnirait » donc potentiellement les forces de sécurité sur Yverdon, allant dans le sens opposé de ce qui a été voulu par ce Conseil en décembre dernier.

Ce sont notamment ces différentes raisons qui ont convaincu le groupe des Verts de suivre l'avis unanime et solidement argumenté de la commission en refusant l'article 1 et je vous invite à en faire de même.

Il est toutefois important de comprendre que ce n'est en aucun cas le projet d'une police régionale qui est refusé ici mais bien ce projet-ci tel que présenté aujourd'hui qui ne nous semble pas apporter d'avantages à la commune d'Yverdon-les-Bains et à ces concitoyens. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Le groupe socialiste a également beaucoup discuté de ce préavis, vous imaginez bien. J'imagine que dans tous les groupes, il devait en être de même.

Les deux raisons principales qui font qu'une évidente majorité, on va dire du groupe socialiste, va finalement soutenir ce préavis : parce qu'on s'est dit que finalement, si on a fait le choix d'une police de proximité pour une ville comme Yverdon pour toutes sortes de raisons, une commune comme Orbe ou une petite commune d'une importance plus modeste, a aussi le

droit de faire ce choix-là. Et que donc la Ville peut offrir son soutien pour offrir cette possibilité.

La deuxième chose c'est qu'on n'arrête pas d'insister sur le rôle d'Yverdon en tant que ville centre et de sa responsabilité. Alors certes, cela occasionne des coûts peut-être, mais je crois que c'est aussi le rôle de la péréquation, finalement de gommer ces petites inégalités, enfin petites, elles n'avaient pas l'air si petites que ça à l'énoncé de ce que la représentante des Verts nous a annoncé tout à l'heure, mais disons c'est bien un des rôles de la péréquation. Donc je pense que l'argument du coût n'est pas recevable.

Voilà, donc le groupe socialiste dans sa grande majorité va soutenir ce préavis.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Le groupe UDF - Vert'libéraux est partagé sur ce préavis.

La dispersion des forces de police entre les différentes communes participant à cette régionalisation n'est pas convaincante. Par contre, l'ouverture d'Yverdon envers ces communes est positive malgré que les communes de la couronne n'y soient pas intéressées.

*Demande de vote à bulletin secret*

De ce fait, et pour garantir l'indépendance de vote de chacun d'entre nous, je demande au nom du groupe, selon l'article 84 de notre règlement, le vote à bulletin secret.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte. Avant de passer à la prise en considération du vote à bulletin secret, on va peut-être poursuivre la discussion.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Si j'interviens à ce stade de nos discussions, c'est que je considère qu'il est bon et sain, lors des débats démocratiques, que tous les avis puissent être énoncés, discutés à défaut d'être pris en compte. Je n'exprime ici donc pas du tout l'avis de notre groupe politique, mais bien celui de quelques membres qui ne partagent pas la position de sa majorité.

Comme membre de la commission, celle-ci étant unanime, vous savez toutes et tous quelle a été ma position à l'issue des travaux de cette dernière. Je tiens en quelques mots à vous exposer mes réticences.

Je peux tout à fait admettre l'argument principal, pour ne pas dire unique, que défend notre Municipalité qui dit vouloir jouer la carte de la solidarité régionale en répondant à la sollicitation de la commune d'Orbe avec l'espoir de donner un signe positif à toute une région sans n'en attendre rien en retour. Mais nous devons mesurer l'impact de cette volonté en termes de conséquences au regard de la couverture des besoins sécuritaires de nos propres concitoyens. Ce sont eux que nous représentons ici et nous devons à nos électeurs la sauvegarde des intérêts de notre population.

Or, lors du vote de notre budget 2012, la dotation des effectifs de notre police communale a été qualifiée de suffisante pour couvrir les besoins de notre Ville. Je cite les propos de M. le Municipal CARRARD : « *Pour ce qui est du budget en question, c'est un budget yverdonnois pur. Cela n'a rien à voir avec la régionalisation. C'est-à-dire que si ce Conseil évidemment décidait, ce que nous ne souhaitons pas, de ne pas adhérer à un projet de régionalisation, et bien, c'est bien ce budget-là qui serait appliqué pour la Ville d'Yverdon. Et, c'est pour répondre aux besoins yverdonnois que la Municipalité demande ces renforcements d'effectif. Vous le savez tous et toutes, que nous avons du travail à faire au niveau de la police sur Yverdon.* » fin de citation.

Vous l'avez entendu comme moi, les effectifs renforcés de la police yverdonnoise suffiront juste à couvrir les besoins de notre Ville. C'est donc la reprise des effectifs de la police urbigène, soit sept policiers, qui permettra de combler la dotation de la police intercommunale à laquelle il incombera de répondre aux besoins des huit communes de l'association. A cela, il faut encore

ajouter que notre police devra assumer de nouvelles missions qui étaient, jusqu'ici, entièrement couvertes par la police cantonale, notamment l'enregistrement des plaintes.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'appui de cette analyse purement factuelle de douter de la suffisance de ces effectifs car, à dotation égale, la police intercommunale devra assumer la couverture de davantage de besoins, satisfaire à de nouvelles tâches, ceci sur un territoire d'une dimension bien supérieure à celle de notre Commune. Même si nous pourrions continuer à pouvoir compter sur les interventions ponctuelles de la gendarmerie, notre futur dispositif ne doit bien entendu pas construire son organisation dans cette hypothèse.

D'autre part, la perte de compétences de notre Conseil, notamment au regard de l'éventuel règlement de police intercommunal, est indéniable. Certes, ce risque est potentiel seulement, puisque les huit communes ne sont pas parvenues à ce stade à s'entendre sur un dénominateur commun, mais les statuts de l'association prévoient la possibilité qu'un règlement unique soit décidé, auquel cas notre Conseil n'aura plus rien à dire dans ce domaine qui est aujourd'hui clairement de sa compétence. Ainsi d'autres que nous débattront en d'autres lieux des règles qui régiront notre vie communautaire comme, par exemple, l'usage du domaine public notamment pour des activités politiques, les règles de stationnement, les règles à respecter lors des manifestations sportives, celles qui concernent les troubles de l'ordre public, les bonnes mœurs, ou encore celles qui ont trait au comportement des mineurs.

Enfin et surtout, je regrette que le découpage territorial qui nous est proposé ne soit que le fruit d'un opportunisme de circonstance et non le résultat d'une démarche visant à rassembler toutes les communes volontaires dans notre proche périphérie autour d'un projet fédérateur, auquel nous aurions probablement tous pu souscrire ce soir.

Ma position exprime donc avant tout le regret qu'il n'y ait pas eu volonté d'engager une réflexion plus globale associant d'autres communes au projet dont nous discutons ce soir qui n'a, somme toute, comme seule vertu, celle de permettre à Orbe de conserver sa police municipale.

Le plus cocasse de l'histoire, c'est qu'il s'en est fallu d'un seul cheveu (entendez d'une voix) pour que ce soit Orbe qui refuse la main si généreusement tendue par notre Municipalité !

Non, je n'arrive décidément pas à me convaincre que le préavis discuté ce soir soit crédible et qu'il réponde aux besoins de notre population. Par contre, je ne suis pas du tout opposé à ce qu'un nouveau projet, construit sur des bases plus solides, associant les communes partenaires dans un territoire homogène, avec un projet plus ambitieux et plus réaliste nous soit proposé dans un deuxième temps. Rien ne l'empêche puisque, en tout temps, des communes peuvent créer une telle association. L'inverse n'est par contre pas vrai, puisque si nous disons « oui » ce soir, nous en prenons pour 10 ans.

Je vous remercie de votre attention et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à refuser l'article 1 du préavis comme le proposent, à l'unanimité, les membres de votre commission.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

*(Rires au sujet du micro)* Je suis censuré par mon collègue, comme quoi il y a des nuances dans le rouge ce soir, effectivement.

L'impression que cela me donne en écoutant ce débat, c'est que l'on s'éloigne par trop du sujet principal. Le sujet principal, c'est quand même bien la sécurité ! Qui ce soir a parlé de sécurité ? À part de dire si on fait ci, si on fait ça, on aura peut-être plus, peut-être moins etc. Moi je suis convaincu qu'avec ce projet, au même titre que d'autres projets dans ce Canton,

Mesdames, Messieurs, cher collègues, c'est 85% à 90% de la population vaudoise qui est « sécurisée » par des polices communales et intercommunales.

Il faut quand même le savoir j'entends, on n'invente pas quelque chose aujourd'hui dans le territoire du Nord vaudois, on ne fait que concrétiser une volonté manifestée dans d'autres communes. Cela a toujours été comme ça ! Quand on part dans des opérations intercommunales, il faut une structure de base. Alors, on peut la critiquer, on peut dire que ce n'est pas celle-ci qu'il fallait, mais on peut dire aussi qu'on peut faire avec celle-ci pour commencer. Alors quand on vient nous dire aujourd'hui qu'on ne devrait pas commencer avant que la couronne yverdonnoise soit convaincue du principe. Moi je vous dis « non » ! Cela ne sert à rien, il faut y aller, il faut leur démontrer qu'on est meilleur pour la sécurité des citoyens qui sont concernés par cette police intercommunale, en ayant cette police intercommunale, qu'en gardant les principes édictés jusqu'à maintenant dans ces communes, qui sont ceux régis par la police cantonale avec, il faut le savoir, les contrats de prestations qui n'existent plus.

La sécurité, on peut la maîtriser dans un territoire donné tel que celui auquel on a à faire aujourd'hui. Ce territoire et bien il est connu, les gens se connaissent aussi, les municipalités travaillent aussi ensemble depuis un certain nombre d'années, ne serait-ce que sous l'égide aussi du service du feu, puisque de ce côté-là, cela fonctionne très bien. On ne dénature pas la sécurité yverdonnoise au profit des autres communes, même si on a un SDIS qui est régional. Donc pour moi, ce ne sont pas des bons arguments.

Pour le moins, on aurait mérité ce soir d'avoir un rapport de minorité. Malheureusement, la décision s'est prise à l'unanimité de la commission. Car dans ce rapport, on fait l'exégèse d'un principe qui met en évidence que la situation de la police intercommunale est la pire des choses qui puissent arriver. On n'a à aucun moment des arguments qui pourraient prouver la bonne foi et le bienfondé d'une telle opération avec des arguments positifs en faveur de cette situation intercommunale.

Moi je vous le dis tout de go cela fait vingt ans que je suis le dossier de la police dans ce canton. J'ai fait partie également du dernier « round » qui consistait, du dernier tour, je m'excuse Jean-Louis (*rires dans la salle*), qui consistait à mettre sur pied la loi sur l'organisation policière vaudoise et là, on nous offre les possibilités de nous mettre en police coordonnée. C'est bien aussi le peuple qui a décidé cela, peut-être pas forcément dans notre région c'est vrai à quelques nuances près, mais le peuple vaudois a décidé et on peut saisir cette opportunité.

Alors moi j'ai entendu dire que les coûts n'étaient pas maîtrisés etc. et qu'on payait beaucoup trop à Yverdon. Mais il faudrait quand même savoir de quoi on cause ! Aujourd'hui, on a des prestations à Yverdon qui sont offertes pour la sécurité qui ne sont pas tout à fait les mêmes que celles par exemple d'Essert-Pittet ou de Suchy. Les besoins ne sont pas les mêmes alors c'est normal que l'on paie quand même plus. C'est partout la même chose on consomme des prestations et on les paie par la suite. C'est mis en évidence dans tout le principe et le règlement d'application.

Alors moi je vous dis aujourd'hui, que c'est dans le contexte actuel la meilleure solution pour tous ceux qui participent dans cette région à cette police intercommunale pour bon nombre d'aspects, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure suivant la tournure du débat. Moi je suis convaincu du bienfondé de cette mission de la police intercommunale et de la sécurité des citoyens et citoyennes du territoire concerné.

**M. le Conseiller Johann GILIÉRON :**

J'abonde totalement dans le sens que vient de nous dire M. le Conseiller socialiste KERNEN, en y ajoutant encore deux points.

Le premier, je retiens quant à moi, pour ceux qui sont venus écouter la séance de présentation de cette police régionale par notre Municipalité, que notre Commandant nous a dit d'une

manière très très claire que ce projet était parfaitement viable et pouvait parfaitement être mis en place et qu'il pouvait parfaitement vivre avec. Donc, d'un point de vue technique, je crois qu'à moins que quelqu'un prétende avoir de meilleures connaissances que notre Commandant de police, je lui fais totalement confiance.

Puis le deuxième élément sur lequel je pourrais peut-être insister, c'est que j'ai personnellement vécu depuis l'intérieur, comme d'autres dans cette salle, le vote catastrophique négatif de la SAGREYG. Catastrophique parce que réellement en tant que ville centre, je crois qu'on doit donner des impulsions. Des impulsions qui soient positives et pas négatives à notre région, et on paie malheureusement, pour ceux qui parlent avec les municipalités avoisinantes, encore maintenant ce vote négatif. On ne peut pas rééditer une deuxième fois un signal ou émettre à nouveau un signal qui ne serait pas positif pour la région.

Ce sont les deux points sur lesquels je voulais vous parler. Bien évidemment je voterai pour et d'une manière très nette ce préavis.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

J'aimerais juste revenir brièvement sur deux choses qui viennent d'être dites.

Premièrement, M. KERNEN semble reprocher à la commission de ne peut-être pas avoir mis en avant les avantages que pourraient représenter la police, de ne peut-être pas avoir fait son travail correctement, je ne sais pas, d'accord ?

Simplement pour vous dire, la commission a essayé, c'est-à-dire que la question a été posée clairement, à savoir quels étaient les avantages pour la Ville d'Yverdon. Ce qui a été répondu c'est qu'il n'y avait pas de désavantage pour la Ville d'Yverdon et en lisant le préavis qui me semble être le rapport qui aurait pu mettre en avant les fameux avantages, j'en ai trouvé. Il y a deux raisons qui est évidemment la solidarité avec les communes, on l'a rappelé plusieurs fois, plutôt un devoir qu'un avantage, et la deuxième qui a pu être trouvée dans le préavis, c'était la fierté pour la police d'Yverdon de pouvoir assurer quelque part et assumer ces tâches de sécurité. Voilà, on a essayé sincèrement.

La deuxième chose juste pour répondre à M. GILLIÉRON, je trouve, si je peux bien entendre la question de la solidarité avec les communes avoisinantes, le signe négatif qu'on risquerait ce soir de donner à la région, je l'entends bien, cela ne me met pas très à l'aise non plus, simplement je refuse qu'on soit quelque part pris en otage de cette, qu'on ne puisse pas avoir cette discussion sous prétexte que les autres communes ont déjà accepté les statuts. On s'est levé plusieurs fois devant ce Conseil, ces dix-huit derniers mois je crois, pour demander des informations sur le sujet, pour avoir peut-être un préavis d'intention, pour pouvoir s'exprimer avant d'en être à ce point-là ce soir. On n'en a pas eu l'occasion. Je pense que c'est important que le débat ait lieu ce soir. Je pense que c'est important qu'on puisse dire que ce projet n'est pas satisfaisant sans être pris en otage par le fantôme SAGREYG ou par ce qu'on devrait aux autres communes, on est aussi élu par les yverdonnois, on se doit d'avoir ce débat. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Il semble que dans ce débat, j'ai entendu dire qu'on ne parlait pas de sécurité. Alors, vous me permettez quelques chiffres, parce que je crois que c'est important de savoir de quoi on parle.

Tout d'abord le rôle de la police régionale sur le territoire qui lui est attribué. Il faut malheureusement constater que la criminalité ne se cantonne plus dans les villes et que malheureusement les attaques crapuleuses de personnes touchent maintenant aussi les zones rurales. En clair, et les médias s'en font régulièrement l'écho, les endroits à faible densité de population ne sont pas épargnés et les personnes âgées domiciliées en des endroits isolés en paient de plus en plus souvent le tribut.

Parlons du périmètre qui est concerné. Le périmètre qui couvre cette régionalisation couvre huit communes, soit plus de 5'243 hectares. La plus grande commune territoriale de ce périmètre

est celle d'Orbe, 6'200 habitants mais 1'205 hectares. D'autant que sur cette commune, on trouve un des plus importants établissements pénitentiaires de Suisse, d'une capacité de 270 personnes. La nouvelle organisation policière vaudoise n'introduisant pas d'obligation particulière de protection du voisinage par la gendarmerie, il incombe légalement à la police intercommunale de gérer aussi cette situation.

Deuxième commune d'importance, la Commune d'Yverdon avec 1'128 hectares, ville située à l'extrême nord du périmètre. Au sud, parmi les communes les plus éloignées du stationnement de base des forces de la police intercommunale, on trouve les communes de Corcelles-sur-Chavornay et Suchy, qui à elles deux, ont un territoire plus grand que celui d'Yverdon, mais un total d'habitants d'environ 800 habitants.

Le changement qui est proposé pour la Ville d'Yverdon est d'importance. Auparavant, la gendarmerie, notamment la nuit, tournait dans les secteurs à haute densité d'habitations et était prête à appuyer spontanément les polices municipales, quand la densité des engagements le demandait, même s'il ne s'agissait que de maintien de l'ordre. Si la police intercommunale dont nous parlons aujourd'hui est créée, elle l'aura l'entière responsabilité du périmètre formé par les communes. La gendarmerie n'y viendra que sur demande pour des cas graves notamment des accidents mortels ou autres drames, ou en renfort d'un dispositif qui reste à la responsabilité de la police intercommunale.

Quelques chiffres sur la montée de la criminalité dans notre région, la hausse des interventions de Police-secours entre 2010 et 2011, sur la seule commune d'Yverdon-les-Bains :

– Vols simples	+ 66%
– Brigandages	+ 50%
– Affaires de mœurs et viols	+ 70%
– Infractions loi stupéfiants	+ 36%
– Lésions corporelles	+ 37%
– Agressions	+ 54%
– Bagarres	+ 22%
– Différends entre personnes	+ 85%
– Scandales notamment sur la voie publique	+ 90%

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

*Attente du micro.*

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Ce serait plus pratique pour le micro d'être dans les rangs de la salle.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

Mais je vais prendre mon propre micro dorénavant Mme la Présidente (*rires dans la salle*).

On vient d'assister à une brillante démonstration chiffrée, en nous disant à un moment donné que la criminalité en zone rurale augmentait. Et bien c'est une preuve à utiliser en faveur de la police intercommunale. Le temps d'intervention, la connaissance du terrain et les patrouilles à disposition dans un périmètre donné, bénéficieront à cette population.

Quand on voit les effectifs de la POLCANT pour intervenir dans les plus brefs délais sur l'ensemble du territoire, c'est édifiant ! C'est tous les jours que l'on reconnaît cela et ce n'est pas de leur faute, c'est le manque d'effectif et des possibilités, du territoire qu'ils doivent

couvrir. Donc là, c'est un avantage prépondérant.

Mais moi ce qu'il m'inquiète c'est que l'on a l'air de dire, que l'on a des polices communales - intercommunales et que l'on a la gendarmerie à côté. Mais je tiens tout de même à répéter ici que l'on a voté au niveau de ce Canton et que l'on a mis en place une loi sur une police coordonnée. À partir de là, c'est de la complémentarité entre les différents corps de police qui prévaut. Donc, n'allez pas dire aujourd'hui que quand la police intercommunale aura des interventions très difficiles à opérer, que la cantonale ne sera pas là, c'est faux, le Canton sera là. Et rien que pour ces compléments d'information, je crois que l'on peut continuer dans la voie de l'acceptation de ce préavis tel quel.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

À plusieurs reprises les intervenants ont mentionné la perte de contrôle du Conseil communal sur ce qui deviendra une entente intercommunale, je voudrais insister sur ce point-là.

Nous n'avons pas encore trouvé de solution satisfaisante au contrôle démocratique des entités intercommunales. Il suffit de voir les rapports de gestion successifs de la Municipalité et vous trouvez très très peu de chose sur ce qu'il se passe. Il n'y a évident pas de décision du Conseil puisque ce sont des choses qui nous échappent.

Et l'autre élément qui m'inquiète et qui n'est pas résolu non plus, c'est ce que j'appelle la double loyauté, c'est-à-dire qu'on a des représentants yverdonnois qui vont siéger dans les organes dirigeants de ces entités, et quand ils siègent dans ces organes dirigeants, en particulier s'ils ont des postes très exposés, leur loyauté doit aller vers l'entente intercommunale ou l'association intercommunale plus qu'envers la Commune. De même on a des employés communaux qui sont employés sur le plan administratif par la Commune, les policiers, mais qui devront leur loyauté à l'organisation intercommunale. Donc quelqu'un a dit qu'on ne pouvait pas servir deux maîtres, mais là on a un petit problème parce de nouveau un Municipal en particulier, qui sera responsable directement envers le Conseil pour les sports et pour la police administrative, et pour ce qui est pompier et puis la police, responsable et avec un devoir de loyauté envers les organes intercommunaux, c'est logique puisqu'il ne sera pas là pour défendre uniquement Yverdon, il sera là pour faire avancer l'entente intercommunale. Merci.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

L'enfer est souvent pavé de bonnes intentions et j'aimerais intervenir sur les éléments financiers du préavis.

On a tous eu l'occasion de partir en vacances, en weekend avec des amis et dans le cadre de ce déplacement, que l'on n'ait pas bien parlé des impératifs financiers avant de partir. Les amitiés résistent malheureusement très mal à ce genre de petites aventures et j'aimerais bien que cet élément ne nous arrive pas avec les communes amies avec lesquelles la Municipalité voudrait nous marier ce soir dans le cadre de cette police intercommunale.

Si j'interviens sur ce sujet, c'est que les chiffres qu'a cités Mme la Conseillère SPICHIGER sont très clairs, ils émanent d'ailleurs directement du préavis municipal. Si dans le cadre des plus petites communes de la future police intercommunale, on paie entre Fr. 31.-- et Fr. 40.-- par habitant, la somme se monte à Fr. 269.-- pour Orbe et Fr. 329.-- par habitant pour Yverdon.

Alors vous me direz mais c'est important de tenir compte de l'importance d'Yverdon, mais cette importance est déjà prise en compte parce que nous ne parlons pas de montants bruts, mais nous parlons bien de francs par habitant. Donc non seulement les yverdonnois paient plus par habitant, mais ils paient aussi plus parce qu'ils sont plus nombreux. Donc c'est le système que l'on pourrait appeler de double solidarité. Je rappelle quand même que le Larousse définit la

solidarité comme une attitude responsable consistant à aider les personnes qui en ont le plus besoin. Si on compare les taux d'imposition entre les communes voisines et la Commune d'Yverdon, on constate que dans l'entente intercommunale, enfin la proposition, toutes les communes ont un taux d'imposition plus faible que celui d'Yverdon.

En conclusion, on demande aux yverdonnois qui sont plus taxés par les impôts de payer plus pour des communes qui paient moins. Alors, moi j'ai un tout petit peu de peine avec cela parce que je dois aussi expliquer à mes voisins, à mes amis qui habitent à Yverdon pour quelles raisons, alors que les communes avec lesquelles la Municipalité souhaiterait que nous nous associons, alors que les habitants de ces communes paient moins d'impôts, les habitants d'Yverdon doivent faire un effort supplémentaire, alors qu'eux-mêmes ont déjà une charge fiscale plus élevée et cela c'est un élément qui me paraît très important, j'aimerais bien que la Municipalité se positionne par rapport à cela.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de m'y retrouver dans les quatre feuilles de notes que je viens de prendre et trouver un petit peu une logique aux réponses que je vais donner.

J'aimerais affirmer haut et fort que la prestation de sécurité aux yverdonnois ne sera en aucun cas péjorée en cas de police régionale. Le résultat sera en tout cas le résultat que l'on a actuellement voir un résultat meilleur. Nous avons dit que l'effectif qu'il y a sur Yverdon va rester sur Yverdon tel que l'on a connu actuellement.

L'effectif augmenté pour répondre à la demande croissante d'insécurité, telle que l'a dit Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, quoi qu'il faut faire attention avec les pourcentages parce quand il y a un délit quelque part et que l'on passe à deux délits, l'augmentation passe à 100%, donc les pourcentages il faut faire tout à fait attention et cette lecture-là est tout à fait aléatoire, je referme la parenthèse.

Nous avons donc un certain nombre d'effectifs sur Yverdon qui vont rester sur Yverdon. Les effectifs qui sont sur Orbe sont appelés à rester sur Orbe, les 7 ETP. Orbe serait donc ce qu'on pourrait appeler traité comme un quartier d'Yverdon, un poste de quartier tel qu'on peut le trouver dans d'autres communes ou dans d'autres associations. Et nous mettons une patrouille supplémentaire sur le territoire des autres communes de l'association, sachant pertinemment qu'il n'y a pas une criminalité particulièrement élevée dans ces communes. Et d'ailleurs les communes en question nous on dit : « Attendez ! Nous on est bien d'accord, mais on ne veut pas vous voir tous les jours ». Ce qui fait qu'ils ont raison. Ils ont raison, ils n'ont pas un besoin particulier à ce niveau-là, par contre quand ils ont un besoin il faut qu'on puisse répondre.

Et le résultat, c'est que les responsables de la police devaient donc trouver, du point de vue opérationnel, la meilleure manière de fonctionner et de savoir si on pouvait répondre à cette équation-là. L'équation qui dit : « On ne dégarnit pas Yverdon, on répond aux attentes des citoyens d'Orbe, on répond aux attentes des citoyens de la région et on offre une prestation de police coordonnée », comme l'a dit M. le Conseiller KERNEN, globalement en relation de la nouvelle loi.

Et oui c'est possible, parce que s'il y a des interventions à Orbe où il y a déjà des policiers, et puis que l'on doit mettre une patrouille en renfort, et bien je rappelle qu'il y a encore du monde au poste de police d'Yverdon, en plus des deux patrouilles qui sont en rue. C'est la chance qu'on a quand on a un corps de police important comme le deuxième du Canton qui permet de pouvoir renforcer des effectifs.

Quel est l'avantage pour la Ville d'Yverdon, mis à part la relation avec les autres communes ? Les avantages pour la Ville d'Yverdon, opérationnellement sont une possibilité de faire venir effectivement le personnel qui tourne sur le reste du territoire en renfort sur Yverdon. En plus



des éléments qui travaillent déjà sur Yverdon. Il est certifié, garanti par des analyses, par un organisme opérationnel clair, que la sécurité au profit des yverdonnois ne sera en aucun cas péjorée.

Quel est le besoin réel globalement sur ce territoire ? Une analyse très sérieuse a été faite par le Professeur Killias sur l'ensemble du Canton dans le cadre de la nouvelle loi, la nouvelle LOPP. Il a défini, commune par commune, région par région, y compris pour le Canton, quels sont les effectifs idéaux. Nous sommes largement dans les effectifs idéaux définis par le Professeur Killias qui est une sommité en criminologie. Et je pense qu'on peut largement lui faire confiance dans ce secteur-là.

Cette analyse qui a été présentée par le Canton, dans le cas de la nouvelle loi, s'appelle un monitoring, il est étudié, pris en compte par les différentes instances que sont le conseil cantonal de sécurité ou la direction opérationnelle. Vous savez que je représente la région dans ce secteur-là et donc j'ai ce genre d'information qui me permet donc de l'affirmer.

Revenons d'une façon globale à tout ce qui a été dit. Effectivement l'image régionale, à partir du moment où, du point de vue opérationnelle on ne se met pas en difficulté, où on veut être une ville centre, où on est une ville centre, comment peut-on refuser d'aider les communes de la région qui nous font la demande ? Je le répète, ce n'est pas Yverdon qui a essayé de faire de l'expansionnisme sur les autres communes parce qu'on a envie de travailler ailleurs, comme j'ai entendu tout à l'heure. Ce n'est pas comme ça que cela s'est passé. Comment on peut dire non aux communes qui demandent l'aide du grand frère ou la grande sœur yverdonnoise dans un concept d'association régionale au principe que l'on est frileux, on a peur d'être moins bien servi, ce qui est encore une fois faux, je pense que ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir cette attitude vis-à-vis des communes de la région. On ne peut pas leur répondre cela.

Le périmètre, on a dit le périmètre de cette association ne correspond pas aux autres périmètres. Expliquez-moi dans les associations qu'il y a, quels sont les périmètres qui se superposent ? On a une particularité cantonale où chaque fois qu'effectivement on fait une association, et bien on a un découpage différent. Le nouveau SDIS pour la défense d'incendie et secours prend 46 communes qui n'ont rien à voir avec le découpage de l'ORPCi, donc de la protection civile régionale, c'est complètement autre chose. On peut démultiplier les exemples.

Les exemples prioritaires sont des exemples qu'on va faire que je vais vous montrer, c'est du bon sens. Du bon sens opérationnel, on dit Orbe est trop loin, comment vous allez gérer la sécurité de la ville d'Orbe ? Vous vous rendez compte c'est à 14 kilomètres !

*Projection à l'écran d'une carte du périmètre en question.*

Le territoire en question : on nous dit on ne travaille pas avec les communes de la région et de la couronne yverdonnoise. Expliquez-moi pourquoi une liaison graphiquement verticale serait moins bonne qu'une liaison qu'on ferait avec une ellipse horizontale ? Nous avons des communes qui nous touchent qui sont imbriquées. Je ne parle pas de Gressy, mais regardez la cohérence de ce résultat. Evidemment vous pourriez dire s'il y avait Chavornay cela se porterait mieux, bien sûr puisqu'à la base Chavornay faisait partie de ce territoire. Mais si des communes viennent se greffer Treycovagnes, Cheseaux, Pomy, etc. et qu'on peut opérationnellement sans mettre en danger ou en difficulté, ou diminuer le concept sécuritaire yverdonnois, et bien je pense qu'on devrait avoir une écoute favorable.

Pourquoi, il a été dit dans le préavis, pourquoi vous n'avez pas demandé aux communes qui vous entourent ? Faux ! Faux, toutes les communes ont reçu une demande de la part du Canton en début d'année 2010. Et les communes devaient répondre effectivement aux trois interrogations qu'on a entendues : savoir si elles voulaient confier leur sécurité à la police cantonale, si elles voulaient passer sous forme d'association ou si elles pouvaient assurer une sécurité 24h/24, 7j/7.

Les communes de Montagny, Grandson, Chamblon, etc. qui pour la plupart avaient déjà confié la sécurité à la police cantonale par le biais de contrats de prestations, ont souhaité poursuivre

avec la police cantonale. C'est leur droit, je ne critique pas du tout la police cantonale. On travaille en parfaite harmonie avec la police cantonale et le territoire est suffisamment grand et malheureusement l'insécurité est suffisamment importante pour avoir du travail pour tout le monde. Mais ces communes ont souhaité poursuivre le travail qu'elles avaient avant, Grandson avait un contrat de prestation, Montagny avait un contrat de prestation.

Il est quand même piquant par contre dans le cadre de la nouvelle loi, de remarquer que quand nous avons mis sous toit la nouvelle loi qui supprimait les contrats de prestations, M. KERNEN et d'autres députés s'en souviennent, et bien il y a eu un tollé des communes qui avaient des contrats de prestations, qui ont engagé les 62,3 ETP qui ont fait débat récemment au niveau du Grand Conseil, pour dire : « Ce n'est pas possible ! Vous nous supprimez les contrats de prestations, alors vraiment vous n'avez rien compris, il faut revenir en arrière ».

Nous avons donc au niveau cantonal, je change de chapeau, proposé des... *Non, de chapeau pas de slide ! Merci (rires dans la salle).* Nous avons donc dit et bien ce ne sera plus des contrats de prestations, mais ça sera des prestations complémentaires. Cela veut dire que des communes qui auraient besoin, comme Montagny l'avait, comme Grandson, comme Gland, Payerne, Ste-Croix etc. qui avaient ces contrats-là, et bien elles sont toujours, dans la mesure, de demander à la police cantonale des prestations complémentaires.

Et bien à ce jour, pas une, vous entendez, pas une commune a demandé une prestation complémentaire ! Pourquoi ? Parce qu'ils imaginent que la police cantonale va pouvoir faire la sécurité pour la bascule des deux points d'impôt. Et dans le cas d'une bascule des deux points d'impôt, je rappelle qu'il n'y a pas un franc qui rentre supplémentaire au Canton puisqu'il baisse leur taux d'impôt de deux points et les communes montent de deux points. Ce qui va faire un trou de 9 millions dans la caisse cantonale, mais je crois que les députés l'ont déjà compris.

Alors, j'en reviens à ce découpage, les communes avaient la possibilité de rejoindre cette association, hormis Arnex. Et Arnex, quand ils nous ont demandé de se joindre à nous, on a dit : « Non mais, ce n'est pas parce qu'ils sont voisins d'Orbe, qu'on va leur dire oui ! » Ce n'est pas qu'on a quelque chose contre la commune d'Arnex, mais il était hors de question de s'enfiler à l'intérieur du territoire cantonal, ce n'était pas logique. Donc ça c'est à mon avis, à notre avis au niveau de la Municipalité, une cohérence tout à fait défendable d'une solidarité régionale et d'un découpage qui se défend.

On dit aussi, toujours en relation à la prestation, donc que je disais avant, comment vous pouvez intervenir, maîtriser un territoire aussi grand que ça ? *Cette fois, on peut passer au slide suivant, merci.* Vous voyez le territoire aussi grand, qui est donc la partie teintée au centre, qui fait l'objet de la discussion de ce jour. Et le territoire qui est entouré d'un liserai bleu, est celui qui est couvert par le CIR Nord de la police cantonale. Le territoire couvert par le CIR Nord de la police cantonale, je rappelle qu'eux, ils ont le droit de dépasser le liserai bleu, tandis que nous, nous ne dépassons pas la zone teintée, représente 39'000 habitants. La partie teintée du centre qui nous intéresse ce soir 35'000 habitants, d'accord ? De nuit, la police régionale aurait donc trois patrouilles, deux sur Yverdon, une sur les territoires de la région, trois patrouilles, hormis les gens qui sont au poste. Sur le territoire de la police cantonale, pour couvrir ce territoire-là, le CIR Nord a trois patrouilles. Alors si les gens de la police cantonale qui ont la même formation, qui ont les mêmes connaissances, peuvent couvrir un territoire aussi grand avec trois patrouilles, expliquez-moi pourquoi on n'arriverait pas couvrir le petit territoire du centre avec trois patrouilles ? Voilà le territoire réel, remis dans un contexte un peu plus large, évidemment qu'on pourrait encore agrandir le zoom et développer encore un peu plus.

Alors, je le prends dans l'ordre de lecture si vous êtes d'accord, ce n'est peut-être pas un signe de cohérence, mais c'est en fonction des interventions et autrement je ne vais pas y arriver.

Nous avons parlé de compétences. Je rappelle qu'il y a une délégation de compétences à l'article 25 des statuts qui dit : *L'association délègue à la Ville d'Yverdon par décision du conseil intercommunal et sur préavis du conseil de direction les compétences suivantes : la liste et la définition des missions de sécurité assumées, etc.* Je ne vais vous faire l'affront de relire les

statuts. C'est donc une délégation de compétences à la ville centre.

À la question qui dit dans le rapport de la commission : Est-ce que la Ville d'Yverdon aura toujours son pouvoir d'intervenir, est-ce que la Municipalité pourra toujours intervenir ? La réponse, elle est « oui » bien sûr. Le règlement de police qui semble faire si peur à ce Conseil, ce que je peux comprendre, et bien, je vous rappelle que nous avons la majorité au législatif. C'est-à-dire qu'à aucun moment, si la Ville d'Yverdon ne le souhaite pas, on peut se faire imposer une modification du règlement de police. Nous votons sur une situation qui est claire, et si cette situation change, c'est parce que nous aurons décidé de la changer, ce n'est pas parce que quelqu'un d'autre aura décidé de la changer.

Le coût, j'ai entendu M. le Conseiller PILLONEL nous dire : « Ce n'est pas juste ! Les communes de la région ne paient pas grand-chose ». Vous avez raison, mais actuellement elles ne paient rien. Les communes comme Yverdon, comme Lausanne, comme Nyon, on paie pour nos polices municipales l'équivalent de 15 à 20 points d'impôt. C'est un fait, c'est dans nos budgets. C'est comme ça que cela fonctionne. Et les communes effectivement jusqu'à maintenant ne paient rien, les autres communes. Elles vont payer pour la première fois, pas la bascule des deux points d'impôt, parce qu'on a compris que cela s'équilibre, mais par le biais de la péréquation, le solde la facture qui est de 1.54 points. Donc les communes vont payer un petit peu à ce niveau-là.

Et on s'est dit, dans le fond pour répondre aux demandes des communes qui ont envie qu'on travaille avec elles, combien on va demander à Essert-Pittet, à Ependes, etc. pour faire la police sur leur territoire. Si on prend la bascule des deux points d'impôt, Essert-Pittet, ils vont payer Fr. 4'300.-- sur un budget de 11 millions. On dit, et bien Essert-Pittet, vous allez payer beaucoup plus, on vous double la facture. Le coût des proportions, que j'ai entendu de la part de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN tout à l'heure, vous savez les pourcentages qui doublent. Et bien je double la facture à Essert-Pittet, on va passer à Fr. 8'600.--, 4 points d'impôt, mais ça fait beaucoup pour une commune qui a 150 habitants. Expliquez-moi ce que vont faire ces Fr. 4'000.-- même si c'est de l'argent, dans la caisse globale d'un budget d'une police régionale de 11 millions ? Cela n'a pas de sens ! Je crois que pour travailler avec les communes, que pour travailler avec les autres, il faut savoir offrir pour pouvoir recevoir une fois aussi quelque chose en retour.

Si on veut travailler avec ces communes, il faut savoir aussi être un peu généreux et en plus, je viens de vous prouver que cela ne coûte pas très cher. Et en plus de ça, la facture pour la Ville d'Yverdon sera la même qu'on a actuellement. On ne va pas payer plus cher. Cela a fait un débat à Orbe, c'est vrai, parce qu'Orbe avait une augmentation significative de son budget de police de près d'un million, c'est normal que les gens se posent la question si c'est logique. Et ils ont fini à la majorité, puisque c'est la majorité qui compte, à définir que « oui », ils étaient d'accord de payer plus pour avoir une prestation de proximité. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure, et c'est vrai, c'est comme ça que cela va se passer.

Je rappelle que dans le concept qu'on a mis en place au niveau cantonal, la police cantonale doit une prestation mais pas une présence. Cela veut dire que même pour une commune qui consommerait de la sécurité d'une façon supplémentaire, qui serait d'accord de payer, je rappelle qu'il n'y a encore pas une qui a accepté, et bien la police cantonale assure une prestation qui correspond au 117. Ce que l'on appelait le socle de base, les missions générales de police. Cela veut dire qu'ils garantissent d'intervenir dans un certain standard de sécurité. Mais pendant ce temps-là, pendant le temps où il n'y a pas d'intervention, et bien ils peuvent très bien être ailleurs sur l'autoroute en direction de Vallorbe ou ailleurs, et pas sur la commune d'Orbe, d'Essert-Pittet et consorts. Et c'est pour ça que les communes ont été intéressées par notre système, parce que la plus-value notable pour Yverdon et la région, c'est que le personnel reste sur ce territoire qui était dans le périmètre que je vous ai montré tout à l'heure.

Je crois qu'on peut faire une police de proximité sur un territoire qui est, somme toute, relativement petit et qui est maîtrisé. Il a été dit tout à l'heure, je crois que c'est M. le Conseiller KERNEN, nous ne sommes pas les seuls à l'avoir expérimenté ! Bien sûr, sauf que les autres l'ont essayé avant. Ils sont rentrés avant la nouvelle loi et ils ont demandé l'accréditation. Ils

l'ont obtenue bien évidemment pour la majeure partie, je parle de Police Riviera, de PolOuest, il y a une police régionale qui est en cours de préparation autour de Nyon. Il y en a une qui a été faite, l'APOL, autour de Lutry-Pully et sur le territoire de la Riviera. Il y a environ 8 à 10 régions qui sont en train de se mettre en place.

Et la région nord mérite, peut, sans faire de grands efforts, mettre en place une police régionale, sans prendre de risque, sans trahir les yverdonnois qui nous ont élus, qui vous ont élus, sans coûter plus à la collectivité, en étant pour le moins tout aussi performant et tout aussi efficace au niveau de la sécurité, en ayant une écoute de première qualité, en maîtrisant notre sécurité, puisque nous sommes au pilotage du système.

Maîtrise du coût, je vous rappelle que dans le budget général, c'est le budget d'Yverdon, c'est le budget d'Orbe élargi, et c'est les deux points d'impôt des autres communes. On connaît le coût, il ne va pas changer. On connaît ces coûts depuis très longtemps. Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait sûr que, dans le système cantonal qui mérite encore à faire ses preuves, le coût identifié actuellement à Fr. 160'000.- l'ETP, va résister très longtemps à ce tarif-là. On sait que la Cour des comptes l'a identifié à Fr. 210'000.-- et puis il pourrait y avoir effectivement divers retours de fortune pour les parties financières des communes qui auraient choisi cette voie-là.

Vous avez augmenté la sécurité sur Yverdon, ces gens, je l'ai répété au niveau du budget, je le répète ce soir, vont rester sur Yverdon. La complémentarité, elle existe, elle est inscrite dans la loi, c'est comme ça que cela fonctionne. Nous discutons régulièrement avec le Commandant BOTTERON, avec le Commandant de la police cantonale ANTENEN, et il n'y a pas de velléité, on est loin de la police unique, c'est fini. On doit travailler ensemble, les députés l'ont voté et bien cette complémentarité existe. Il faut savoir que quand la police cantonale est en difficulté, elle appelle les polices municipales, que cela soit sur Yverdon, sur Lausanne, sur Nyon ou ailleurs. Cette perméabilité, ils ne sont pas, je vous ai dit le nombre qu'ils sont, donc ce n'est pas extensible, donc quand la police cantonale se trouve en difficulté parce qu'elle se trouve éloignée d'un événement, elle fait appel à la police municipale, ou accessoirement à ce qui pourrait être une police régionale. Cette complémentarité va dans les deux sens, et il n'y a aucune raison qu'on se fasse une concurrence, c'est des territoires qui sont tout à fait clairs à ce niveau-là.

Voilà, Mesdames, Messieurs, pour ce que j'avais à dire pour l'instant, et je vous propose que je laisse continuer le débat.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Merci, M. le Municipal pour ces différentes réponses, j'aurais encore deux questions.

La première concernant l'augmentation des coûts, en commission, enfin ce soir, vous nous dites que les coûts sont connus, et qu'ils ne changeront pas entre ce qui a été voté au budget 2012 avec ou sans la régionalisation. En commission, vous parliez plutôt d'une augmentation, ce qui est dans le rapport d'ailleurs de plus ou moins Fr. 100'000.-- annuel. Qu'en est-il ? C'est ma première question.

Et ma deuxième question, pour revenir aux trois patrouilles prévues pour le périmètre, vous parliez tout à l'heure des 7 ETP d'Orbe qui resteront donc les 7 ETP sur Orbe, les ETP d'Yverdon sur Yverdon et qu'en plus il y aurait une patrouille, donc c'est la preuve que la sécurité serait plutôt renforcée. Si j'ai bien compris, les 7 ETP d'Orbe pour l'instant ne fonctionnent pas la nuit. Sinon on ne serait pas en train d'en discuter, ils pourraient assumer leur police 24h/24 sans nous.

Donc les 7 ETP d'Orbe ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins d'Orbe. Donc la patrouille supplémentaire qui sera engagée, sera aussi là pour couvrir ce 24h/24 notamment sur Orbe. J'entends bien que s'il y a des besoins qui sont exprimés à Yverdon, une grosse

urgence, on pourra bénéficier de cette troisième patrouille et c'est tant mieux. J'imagine aussi que l'inverse est vrai. C'est-à-dire que s'il y a une patrouille qui se trouve à Montcherand en train d'être appelée la nuit pour des questions de violence conjugale ou pour tapage nocturne, et qu'il y a une demande qui est faite à Essert-Pittet, c'est bien une des deux patrouilles, aujourd'hui dévolues à Yverdon, qui sortirait du périmètre communal pour pouvoir intervenir. C'est dans ce sens-là, je crois, en tout cas de ma part, que je parlais de risque de dégarnir la sécurité sur Yverdon et je crois que c'est ce qui nous a été clairement aussi exprimé. Donc si on pourrait bénéficier certes, de cette troisième patrouille en cas de besoin, l'inverse est également vrai, c'est-à-dire que les deux patrouilles dévolues aujourd'hui à Yverdon ne seront plus cantonnées au périmètre communal. Je vous remercie.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Quand je vous ai parlé des Fr. 100'000.--, Fr. 100'000.-- sur 11 millions, cela voulait dire qu'identifié à ce jour, il y avait une différence de Fr. 100'000.-- entre la version police régionale pour Yverdon ou le budget actuel. C'est ce que je vous ai dit. Je vous ai même dit, je ne vous dis pas dans quel sens sera la différence, mais Fr. 100'000.-- sur 11 millions, c'est rien. Cela veut dire que c'est équilibré. Cela veut dire que c'est équilibré parce que cela tient absolument à pas grand chose de modifier Fr. 100'000.-- sur 11 millions. Il suffit d'avoir un ETP de plus, de moins, enfin j'entends quelques divers et imprévus, on a largement dans ce contexte-là. Donc ces Fr. 100'000.-- que vous avez mis dans le cadre de votre rapport, j'entends vous l'avez mis, mais ce n'est pas significatif du tout. Je réaffirme que pour Yverdon-les-Bains, c'est une opération financière neutre.

La patrouille, il ne faut pas faire une fixation sur le nombre de personnes, on l'a souvent eu d'ailleurs au niveau du budget, sur le nombre de personnes, sur le nombre de voitures, sur le nombre de patrouilles. Globalement, Yverdon le soir a deux patrouilles. Et puis, une patrouille serait donc dévolue à la région. J'attire quand même l'attention, encore une fois, qu'il y a... *On pourrait remettre notre territoire ? Oui, on peut laisser celui-là.* J'attire quand même l'attention sur le fait que les territoires bleutés et autres, d'Essert-Pittet et autres, même s'ils ont un café restaurant pour Essert-Pittet, mais je prends Belmont et autres, ils n'ont pas une activité particulière, mise à part disons, des drames qui pourraient y avoir qu'ils soient conjugaux ou drames classiques, qui pourraient y avoir mais qui restent un peu exceptionnels. Il faut voir l'exception et la normalité.

En normalité, une patrouille sur le territoire général, cela veut dire sur Orbe en particulier et deux patrouilles sur Yverdon, sont largement suffisantes pour couvrir les besoins. En cas de besoins supplémentaires, nous pouvons, j'ai dit, faire appel au personnel qui se trouve au poste de police. Je rappelle que la Ville d'Yverdon a une soixantaine d'ETP globalement et que ces gens sont « ré-alarmables », on est d'accord. Donc en cas de besoin, et bien nous pouvons maîtriser ce système-là sans dégarnir la Ville d'Yverdon.

Je ne suis pas un officier de police, ce n'est pas moi qui mets en place les concepts. Mais j'ai entendu, comme il a été dit par M. le Conseiller GILLIÉRON, ce que nous dit le Commandant, et ces gens nous affirment, ainsi que les analyses faites par les criminologues, que le personnel pour couvrir ce territoire-là est suffisant.

Mais regardez encore une fois ce territoire et, si la police cantonale, et on ne peut pas dire que la prestation de la police cantonale est mauvaise, je n'ai jamais entendu dire que les gens avaient à se plaindre de la police cantonale parce qu'ils ne faisaient pas leur travail. Certes eux souffrent parce qu'ils manquent de personnel, et on peut le comprendre quand on voit cet élément-là. Si eux arrivent, encore une fois, à gérer 39'000 personnes sur un territoire qui est la zone blanche entourée du liserai bleu, pourquoi nous on ne pourrait pas, avec le même nombre d'effectifs, avoir un territoire plus court, plus condensé certes, mais justement plus condensé, il n'y a pas de raison.

Alors pour moi, ce n'est pas de savoir, dans le fond, si la patrouille va se trouver un moment donné à Ependes ou non, moi ce qui m'intéresse, c'est que s'il y a un problème sur le centre ville, s'il y a un problème à la sortie des bistrotts, s'il y a un problème à la gare, s'il y a un problème dans vos quartiers, il faut que la police soit là. Voilà, c'est ce qu'on leur demande du

point de vue politique et la réponse à cette demande est « oui » on sera présent avec le concept tel qu'il est présenté.

Voilà ce que je peux vous dire en réponse à vos questions.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

J'aimerais juste préciser que les chiffres, qu'on a mis un peu en doute tout à l'heure, sortent simplement du poste de police d'Yverdon, des brigades Police-Secours, et ce ne sont pas des chiffres qui passent de un à deux, je vous donne simplement deux chiffres : Vols simples 2010 : 164, 2011 : 273 ; Brigandages 12 en 2010, 19 en 2011 ; et c'est à l'avenant pour des tas d'autres chiffres.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte, mais elle n'a plus l'air d'être demandée.

Donc nous allons passer au vote.

Je vous rappelle qu'il y a un vote à bulletin secret qui a été demandé. Je demande donc l'appui du cinquième des membres présents pour cette manière de procéder, selon l'article 84 de notre règlement.

Le cinquième des membres présents représentant 19 personnes, la demande de vote à bulletin secret étant appuyée par 30 personnes, le vote se fera à bulletin secret.

Les caméras sont priées d'interrompre la retransmission jusqu'au résultat.

L'huisserie et M. Pierre Cherbuin, scrutateur suppléant, sont priés de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Ceux qui acceptent l'article 1 votent OUI, ceux qui n'acceptent pas cet article 1 votent NON.

Le vote est ouvert.

Le scrutin est clos : les scrutateurs sont priés de récolter les bulletins.

*Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.*

<b><u>Résultat du vote à bulletin secret :</u></b>	
Bulletins délivrés	: 92
Bulletins rentrés	: 92
Bulletins blancs	: 2
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 90
Majorité absolue	: 47

**Vote à bulletin secret**

**L'article 1 est accepté** par 58 OUI contre 32 NON.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Vous m'excuserez d'aimer les chiffres ce soir, d'ailleurs ce n'est pas seulement ce soir. Nous avons deux absents chez les Verts, vous avez cité 99 bulletins distribués, cela me pose un petit problème au niveau du décompte.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Il n'y a pas 99, 92 bulletins.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

C'est parfait !

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Ah ! Alors je me suis trompée, excusez-moi, c'est une erreur de lecture, mais 92 bulletins distribués, voilà.

Il y aurait un problème parce qu'on est 99 Conseillers, donc effectivement cela ne joue pas. Excusez-moi, voilà.

Avant d'ouvrir la discussion, je vous rappelle que sur le plan juridique les statuts d'associations de communes ou des conventions intercommunales, constituent du droit supra-communal et ne peuvent ainsi pas être amendés. Selon avis de droit du SECRI.

J'ouvre donc la discussion sur l'article 2.

*Discussion sur article 2*

**M. le Conseiller Laurent GILLIARD :**

Je ne veux pas, je comprends bien qu'on ne peut pas amender une convention, mais j'aimerais stigmatiser le caractère éminemment mal rédigé de cette convention et que je suggère qu'il y ait des améliorations qui soient apportées.

Il y a une disposition qui, en tant que Président de la Commission de recours, m'interpelle profondément ainsi que ma consœur d'ailleurs, c'est la décision qui dit que le comité de l'association, si j'ai bien compris, pourra décider des taxes qu'on réclamera aux personnes pour lesquelles on intervient.

Alors, je me réjouis, j'avertis le prochain Président de cette Commission qui va sincèrement s'amuser, parce que la loi cantonale sur les communes, la loi qui règle les associations de communes, prévoit que l'organe qui est l'équivalent de notre Conseil, c'est l'assemblée de l'association, n'est-ce pas, c'est elle qui fixe le règlement. Alors, à mon sens, les frais d'intervention ne peuvent pas faire l'objet de taxes fixées par le comité de direction. C'est contraire à la loi, c'est contraire au principe de la légalité qui est un principe éminent en matière de taxes.

Quant à la disposition sur la dissolution, n'est-ce pas, qui nécessite l'unanimité de tous les membres des communes, l'unanimité moins 1 voix, moins 2 voix enfin, avec une disposition subsidiaire, c'est du n'importe quoi, permettez-moi de le dire. Et il faudrait que la Commune modifie cette convention sur ces points-là, même si on ne peut pas le faire, j'invite la Commune à le faire. Merci.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je prends acte des remarques de M. le Conseiller GILLIARD, et je dirais que nous nous engageons à avoir une relecture ensemble, au niveau des communes de l'association, cas échéant, avec l'appui de juristes et les gens du SECRI, pour faire en sorte que les textes ne soient par la suite plus critiquables.

**M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :**

Dans la même veine, à l'article 9, enfin à l'article 8 plus précisément, il est précisé que : *Les membres des organes devront avoir la qualité de membre d'un exécutif ou d'un législatif.*

À l'article 9, il est dit que : *Le conseil intercommunal est formé de deux délégués par commune associée.*

Et à l'article 10, au dernier alinéa, il est précisé : Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du conseil intercommunal remet son mandat d'élu au sein de l'exécutif communal ou perd cette qualité. Il faudrait préciser d'un exécutif ou d'un législatif puisqu'on dit justement qu'il s'agit de membre d'un exécutif ou d'un législatif à l'article 8. Merci.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2, elle n'est plus demandée, elle est close, nous allons voter.

**Vote****L'article 2 est accepté** à une évidente majorité.*Discussion sur article 3*

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote****L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.*Discussion sur l'ensemble du préavis*

J'ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est pas demandée, elle est close, nous votons.

**Vote****Le PR11.37PR est accepté** à une évidente majorité.**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

J'aimerais, au nom de la Municipalité, vous remercier pour ce vote, ce vote de confiance pour ce projet.

C'est un signe fort pour la région. C'est un signe fort pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. C'est un signe fort aussi pour sa police. Et surtout, c'est un système qui permettra d'assurer la sécurité pour l'ensemble des habitants des communes concernées. Et j'en suis très heureux, comme je pense le sont ce soir, s'ils nous ont regardés, les responsables des communes qui ont fait ce chemin avec nous jusqu'ici.

Pour nous, il était très important de mettre en avant des valeurs de proximité, des valeurs de collaboration, des valeurs de cohésion. On évoque souvent dans cette région les difficultés que nous avons à travailler ensemble. Et ce soir, nous en avons la preuve, il est possible de le faire. On ne gagne pas sur tous les tableaux, mais on ne perd en tous cas pas sur tous les tableaux. On met chacun quelque chose dans le panier. Et finalement, c'est toute la région qui va y gagner.

Et pour cela, j'aimerais encore vous remercier ce soir.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et



considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer à la création de l'association intercommunale de la police du Nord vaudois;

Article 2 : Les statuts de la police régionale sont adoptés;

Article 3 : Le Conseil communal prend acte du concept organisationnel et de la répartition du financement tels que proposés.

**7. PRÉAVIS**  
**NO PR11.32PR**

*Composition de la commission*

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 178'000.-- POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE MESURE DE LA VITESSE ET D'UN LOGICIEL POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DES AMENDES D'ORDRE.**

** M. PASCAL GAFNER, RAPPORTEUR.**

Mmes et MM. les Conseillers Anne GANDER, Fanny SPICHIGER, Steve BUCHS, Pierre CHERBUIN, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, , François GILLET et Thomas JENNI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Conseillère Hélène GRAND :**

Merci, Mme la Présidente, c'était même un peu avant l'article 1 que j'aurais voulu intervenir.

La lecture du rapport de la commission et de ses conclusions m'a beaucoup surpris, notamment la proposition d'amendement.

Pour résumer, je tiens à préciser d'emblée que je suis favorable à l'achat d'un système radar qui permette de sanctionner les excès de vitesse dans les rues de notre cité. Ce qui me surprend, c'est la proposition de la commission de ne pas souscrire à la proposition retenue par la Municipalité et d'en choisir une autre plus onéreuse.

Avant de se déterminer sur l'entrée en matière, c'est pour ça que je voulais intervenir un peu plus tôt, ou non, notre groupe serait vivement intéressé à entendre la Municipalité s'exprimer sur ce sujet, sur les raisons de sa décision et sur la position par rapport aux amendements proposés par la commission.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité a demandé à son service de police d'étudier l'acquisition d'un radar, bien évidemment, et des systèmes d'utilisation des logiciels.

Nous avons identifié deux logiciels, un qui vous a été proposé par la Municipalité, d'environ Fr. 19'000.-- et un autre qui n'a pas été retenu par la Municipalité, puisqu'il coûte environ dix fois plus cher.

Dans le cadre du débat au niveau de la Municipalité, nous nous sommes posé la question de savoir si nous allions mettre l'ensemble des études, ou simplement la décision de la Municipalité. Nous avons donc mis la décision de la Municipalité. Par contre, par transparence,

il a été convenu que nous donnions des informations oralement, ce que j'ai fait en commission avec le Commandant. Cela veut dire, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que pour les montants qui vous sont proposés dans le préavis municipal, nous pouvons donc avoir un radar avec un logiciel qui fonctionne avec le système qu'on a au niveau de la Commune, ainsi qu'un lecteur de plaques. Ceci est suffisant pour qu'il fonctionne, mais évidemment le logiciel à Fr. 19'000.- n'a pas la même performance qu'un logiciel qui coûte dix fois plus cher. C'est valable pour les radars, comme c'est valable pour tous les logiciels.

Seulement nous nous sommes dit avec la Municipalité, et bien par mesure d'économie, dans un premier temps, nous allons partir avec ce logiciel simple. Et si par la suite, il s'avérait que ce logiciel était trop difficile à utiliser ou trop gourmand en temps, et bien nous reviendrions devant le Conseil en vous proposant le logiciel qui coûte Fr. 180'000.--. Mais si nous venions dans une année avec un logiciel sans vous en parler, vous nous diriez j'imagine : « Mais enfin pourquoi vous ne nous l'avez pas dit ? Vous pouviez quand même nous dire qu'il y avait un truc qui était performant et que celui que vous nous avez donné, et bien il était peut-être un peu simpliste ».

Donc par transparence, cet élément a été donné. Et dans le cadre de la commission, nous en avons débattu. La commission nous a même invité deux fois. La commission a même été plus loin, puisqu'elle s'est posé la question de savoir si on ne devrait même pas aller encore plus loin en achetant des pistolets radar. Nous avons réussi à décourager la commission en disant : « Il ne faut pas charrier ! On va déjà avec un radar avec les propositions municipales ».

Donc, ce soir au nom de la Municipalité, nous vous invitons à suivre le préavis tel que proposé par la Municipalité, mais en étant conscient qu'il existe des logiciels plus performants et que cas échéant, nous pourrions revenir devant ce Conseil. Accessoirement, la commission a choisi d'ouvrir le débat sur l'autre logiciel. C'est un choix démocratique et je vous invite à entrer dans le débat. Je vous remercie.

#### **M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

J'aimerais juste insister sur le fait qu'il ne faut pas croire que d'un côté on a une Rolls, puis de l'autre côté on a une 2 CV (deux-chevaux). Ce n'est pas tout à fait le cas.

Le logiciel lié à notre environnement « Gefi », donc l'environnement de comptabilité, est un logiciel éprouvé, qui est utilisé notamment par Police Riviera, chez qui nous nous sommes encore renseignés ces derniers jours, chez qui il donne entière satisfaction.

Le logiciel « Epsipol » est un logiciel complet qui couvre un ensemble de domaines liés à la police plus important. Mais pour ce qui est du traitement des informations liées à un radar, il offre à peu près les mêmes fonctionnalités que « Epsipol ». Donc ce n'est pas cette fonctionnalité-là qui est cause, mais c'est évidemment l'environnement global, qu'un jour peut-être nous acquerrons, mais pour gérer, traiter, envoyer des factures pour ce qui vient du radar, il est nettement suffisant d'avoir « Gefi ».

J'aimerais encore ajouter un avantage qu'il a, c'est qu'il fait donc partie de notre suite comptable et qu'il permet le traitement direct des rappels et du contentieux, qui naturellement aura bien lieu après les amendes qui seront données aux personnes qui enfreignent la loi.

#### **Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis. Elle n'est plus demandée, elle est close, nous allons voter.

*Commentaires dans la salle.*

C'est l'article 2 qui est amendé que je mettrai en discussion, voilà. Donc l'article 1 n'est pas amendé, donc je vous propose que nous le votions tel quel.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission, soit :

Article 2 : un crédit d'investissement de ~~frs 178'000.--~~ **de Frs. 339'000.--** lui est accordé à cet effet ;

J'ouvre donc la discussion sur la proposition d'amendement de l'article 2.

*Discussion sur article 2 amendé*

**M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :**

Pour votre information, la Commission des finances a accepté l'amendement par 4 OUI, 3 NON et 1 abstention. Nous étions 7 membres présents, lors de cette séance et la voix du Président a fait la balance.

Et le préavis a été accepté par 6 OUI et 1 NON. Merci.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Deux choses, la première c'est que si vous étiez 7, je ne sais pas comment vous êtes arrivés à 4 contre 3 et 1 abstention, parce que 4 plus 3 plus 1, chez moi cela fait 8, mais ce n'est pas si grave.

Et puis la deuxième chose, c'est qu'après les expertes explications de nos deux Municipaux, je crois qu'on ne peut que se rallier à l'avis de la Municipalité, et donc je vous invite, au nom du groupe socialiste, à refuser cette proposition d'amendement et à voter l'article 2 tel que proposé par la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cet amendement. Elle n'est plus demandée, elle est close, nous allons donc voter.

**Vote**

**L'article 2 amendé est refusé** par 46 voix contre, et 22 voix pour, et plusieurs abstentions.

*Discussion sur article 2*

La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 2 tel que présenté par la Municipalité est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 3*

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR11.32PR est accepté** à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à acquérir et utiliser un appareil de mesure de la vitesse et un logiciel pour assurer le traitement et le suivi des amendes d'ordre ;


Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 178'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale imputée sur le compte no 6608 « achat d'un appareil de mesure de la vitesse » et amortie en 5 ans au plus.

**8. PRÉAVIS**  
**NO PR11.38PR**

**CONCERNANT**

- L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE SUR LA PARCELLE 3041 AU REPRENEUR DES INSTALLATIONS DE MANÈGE ET CENTRE ÉQUESTRE SA ;
- LA RÉPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER JEAN-CLAUDE RUCHET DU 2 AVRIL 2009 « DÉSENGAGEMENT DU MANÈGE ET CENTRE ÉQUESTRE ».

 **MONSIEUR PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRE IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR11.38PR est accepté** à une évidente majorité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte de l'analyse effectuée et de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de vendre le bâtiment et les installations appartenant à Manège – Centre équestre SA à M. Max Studer.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à octroyer à l'intéressé un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 3041 nouvelle, de 17'880 m<sup>2</sup>, pour une durée initiale de cinquante ans, pour une redevance annuelle de Fr. 24'138.-- indexée à l'IPC.

Article 3 : Le Conseil communal prend acte des conditions transitoires fixées ainsi que de la mise à disposition de terrains à bien plaisir, sans contrepartie sinon l'obligation de clôturer et d'entretenir lesdits terrains.

Article 4 : Le Conseil communal accepte la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-Claude Ruchet du 2 avril 2009 «désengagement du Manège et Centre équestre».

**9. PRÉAVIS  
NO PR12.01PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 920'000.-- POUR LA RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DE MOBILITÉ DOUCE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DE LAUSANNE ET DU CHEMIN DE LA CHÈVRE.**  
**📖 MONSIEUR THOMAS JENNI, RAPPORTEUR.**

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Fabienne BRUNNER, Pierre CHERBUIN, Didier FORESTIER, Christian GIROUD, Nunzio INDULSI, Thomas JENNI, Olivier MAIBACH et Yves RICHARD (remplaçant de M. François ARMADA).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

*Discussion sur article 1*

**M. le Conseiller Thierry GABERELL :**

J'ai deux questions sur l'article 1, cela concerne plutôt la piste cyclable.

Lorsque l'on regarde l'annexe 2 du plan pour le préavis, on voit qu'il n'y a pas de chemin d'accès pour rejoindre les premiers bâtiments qui se situent proche de la rue des Petits Champs pour les travailleurs qui travailleraient par exemple aux blanchisseries ou bien plus en amont à l'imprimerie par exemple. Et je ne sais pas si des propriétaires ont été contactés, si on peut avoir un chemin d'accès là-bas ou s'il y avait un projet.

Deuxième question, l'annexe 1 pour le plan, on voit que les gens qui veulent continuer sur Ependes, la piste cyclable rejoint, enfin rentre dans le giratoire, au milieu du giratoire. Alors, est-ce que la Commission de la mobilité a été consultée ? Et puis, personnellement je trouve que c'est un peu dangereux d'avoir un accès comme ça direct dans un giratoire, en sachant que les automobilistes vont regarder à leur gauche, et puis que les cyclistes viendront à leur droite même s'ils ont un céder-le-passage.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Alors pour répondre à la première question, effectivement, nous avons contacté les

propriétaires, qui ont tous refusé les accès directement depuis cette piste cyclable, mais on va poursuivre les négociations, on finira bien par y arriver.

Et puis, à la deuxième question, effectivement, lorsque nous avons recontrôlé la sortie de la piste cyclable sur le giratoire, on a constaté que cela ne pouvait pas fonctionner comme ça, et une révision de projet sur ce petit point de détail sur le plan, mais très important pour les cyclistes, est en cours, et la sortie sera faite de manière à ce que les cyclistes soient sécurisés.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

J'ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Conseiller Yves RICHARD :**

Bien que ne figurant pas sur le préavis, on s'est posé un peu la question en commission, par rapport à l'annexe 2, on voit deux points jaunes qui sont sur la route cantonale. Après demande, en réalité ce qui se passait là-dessus, donc on nous a répondu que c'était des arrêts pour les bus des PTT, dont je trouve un peu scabreux qu'on puisse mettre deux arrêts de bus entre deux ronds-points.

Donc j'invite vraiment la Commission de la mobilité à vraiment à refuser ces arrêts de bus parce que ça va encore nous freiner l'entrée de la Ville. Je crois que de côté-là on est gâté. Donc, on peut en faire plus encore, mais disons, je crois qu'il faut s'arrêter à un certain moment.

Donc, j'invite vraiment la Municipalité à revoir la copie, et puis vraiment à supprimer ces deux arrêts de PTT. Du fait qu'il faut remonter le long des passages piétonniers pour aller rejoindre soit le Service des autos ou la Chèvre. Donc ces arrêts de bus sont vraiment supplémentaires. Et puis en plus à présent, il y a les TPY qui vont là-bas.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Ces arrêts de bus concernent effectivement Car Postal et uniquement Car Postal, puisque Travys ne passe pas à cet endroit. Donc on parle de quelques bus chaque heure dans les deux sens. Quand je dis quelques, c'est deux ou trois par heure.

Ces arrêts de bus ont été localisés à cet endroit après concertation avec Car Postal évidemment, et avec le préavis favorable du Service de la mobilité du Canton. Ils sont nécessaires pour Car Postal, il faut qu'ils s'arrêtent quelque part et c'est l'endroit qui a été

retenu pour le faire.

Je ne pense pas qu'ils vont créer beaucoup de ralentissement de la circulation, parce qu'ils vont s'arrêter une fois tous les « je ne sais pas combien de temps ». Et puis, si d'aventure ils s'arrêtent, c'est pour une période extrêmement courte de quelques secondes, le temps de laisser monter ou descendre quelqu'un, mais ce n'est pas plus que ça, pour que les risques que cela crée des engorgements supplémentaires, sont extrêmement faibles voir inexistantes.

**M. le Conseiller Yves RICHARD :**

Je remercie M. le Syndic de sa réponse. Bon, elle ne me satisfait pas bien sûr, mais on est quand même une Ville qui se développe, donc cette partie-là va aussi se développer aussi. Je crois qu'il faut qu'on arrête de stopper ces entrées en ville.

Ma fois, je ne vais rien changer ce soir, et puis les heures passent, mais je tenais quand même à le signaler.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.01PR est accepté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour la réalisation de la construction d'un giratoire et l'aménagement d'une liaison de mobilité douce à l'intersection de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 920'000.-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1408 STE et au compte no 4008 SEY et amortie de la manière suivante :

- Fr. 84'000.-- (collecteurs) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux
  - Fr. 695'000.-- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans.
  - Fr. 67'250.-- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'eau potable
  - Fr. 36'200.-- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'électricité
  - Fr. 37'550.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'éclairage public.
-

**10. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET D'UN  
SUPPLÉANT À LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES  
IMMOBILIÈRES**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Suite à la démission de M. Raphaël FRANZI du groupe UDC et de M. Pascal GAFNER en tant que membre suppléant de Commission des affaires immobilières, nous devons donc repourvoir ces deux postes.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :**

Le groupe UDC vous propose M. Pascal GAFNER et suppléant M. Nicolas DURUSSEL.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Conseiller, donc M. Pascal GAFNER est membre et M. Nicolas DURUSSEL membre suppléant. Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote**

A l'unanimité, **MM Pascal GAFNER et Nicolas DURUSSEL sont élus**, respectivement membre et suppléant à la Commission des affaires immobilières.

La Commission des affaires immobilières est donc à nouveau au complet. MM. Pascal GAFNER et Nicolas DURUSSEL, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite à tous les deux beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**11. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT À  
LA COMMISSION  
COMMUNALE DE  
RECOURS**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Suite à la démission de M. Lukas WYSSBROD du Conseil communal et de M. Raphaël FRANZI du groupe UDC, la Commission communale de recours se retrouve sans représentant de l'UDC. Nous devons donc repourvoir aux postes de membre et de suppléant de cette commission.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :**

Pour les recours, nous avons comme membre M. Pascal GAFNER et comme remplaçant M. Didier FORESTIER.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Conseiller, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote**

À une évidente majorité, **MM. Pascal GAFNER et Didier FORESTIER sont élus**, respectivement membre et suppléant à la Commission communale de recours.

La Commission communale de recours est donc à nouveau au complet. MM. Pascal GAFNER et Didier FORESTIER, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite à tous les deux beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**12. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT À  
LA COMMISSION DES  
PÉTITIONS**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Suite à la démission de M. Lukas WYSSBROD du Conseil communal, nous devons repourvoir au poste de suppléant de la Commission des pétitions.



Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :**

Alors pour le suppléant, nous avons M. Nicola SCHIRINZI.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote**

À une évidente majorité, **M. Nicola SCHIRINZI est élu** membre suppléant à la Commission des pétitions.

La Commission des pétitions est à nouveau au complet. M. Nicolas SCHIRINZI, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**13. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

J'appelle M. le Conseiller Philippe GUIGNARD pour deux questions.

Et s'il vous plaît, si vous pouviez être un peu moins bruyants ! Je trouve que vraiment ce soir vous êtes dissipés. Alors, je ne suis peut-être pas, moi, très en forme, mais c'est un peu pénible ! Merci. J'aimerais bien arrêter d'agiter la cloche (*rires dans la salle*).

**13.1**

**Deux Questions de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Événement musical du 30 mai : flux des véhicules et valorisation de la Ville).**

J'ai deux questions à destination de notre Municipalité.

Comme nous le savons, un événement musical, sans précédent, se tiendra dans notre Ville le mercredi 30 mai prochain.

Cet événement sera majeur tant par la renommée des groupes présents, que par le nombre de spectateurs attendus.

J'imagine bien que l'organisation de cette manifestation se prépare depuis de nombreux mois et qu'une multitude de points allant de la sécurité, en passant par des aspects financiers et tant d'autres, ont été analysés et font l'objet de protocoles d'accord, respectivement de contrats, ayant fait le bonheur de juristes, avec l'organisateur et les divers intervenants.

Ce préambule étant posé, j'en viens à mes deux interrogations.

Tout d'abord, je souhaiterais savoir de quelle manière le flux des véhicules sera géré, respectivement où et comment les parkings seront organisés, tant pour la version soleil et chaleur, qu'en ce de temps moins clément voire même franchement pluvieux.

Ma deuxième question :

Nous l'avons appris récemment, notre Commune dispose désormais d'un Service de la culture et du tourisme.

Parlant tourisme, je serai intéressé, et j'imagine ne pas être le seul, à savoir comment l'on va valoriser notre cité auprès de ces milliers de visiteurs, afin de leur donner envie de revenir dès que possible passer un séjour chez nous.

Avons-nous par exemple prévu une offre, en anglais dans le texte, « special metal » ?

Enfin, le jour de ce concert, les horaires des commerces et établissements publics seront-ils exceptionnellement modifiés ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Je vous remercie de poser cette question. Effectivement c'est un grand événement que nous allons recevoir, un important événement que nous allons recevoir à la fin du mois de mai.

Je ne peux malheureusement pas vous donner ce soir encore tous les détails des différents concepts de circulation, parkings, accès, transports publics, sécurité, prolongation ou non ouverture des magasins, etc. C'est encore un peu trop tôt.

Il faut savoir qu'Opus One est donc l'organisateur qui produit ce concert avec qui nous travaillons, c'est une grosse machine. Ils organisent des concerts dans des salles, par exemple à l'Arena à Genève, dans des stades. C'est eux qui avaient organisé les Rolling Stones à la Pontaise en 2008 ou 2009, je ne sais plus exactement. Et c'est eux, effectivement, qui organisent ce concert, c'est un festival puisqu'il y aura six groupes de « heavy metal » qui vont se succéder. Ils organisent bien évidemment aussi le Paléo, qui est aussi une organisation et non pas des moindres.

Face à cet organisateur, la Commune a dû aussi mettre en place, vous l'avez cité, un certain nombre de protocoles, un certain nombre de groupes de travail, un comité de pilotage, un chef de projet, des groupes de travail avec les services techniques. Plein de réunions se font effectivement depuis des semaines, soit en bilatéral pour aller dans le détail des différents concepts, soit tous les groupes réunis pour que toutes les informations puissent être partagées entre tous. Un échéancier a bien entendu été aussi prévu. Toutes les décisions stratégiques et financières sont toujours dans les mains de la Municipalité, bien sûr.

Il y a effectivement tout un programme de communication qui va devoir être mis en place, des communications ciblées, tant pour les riverains, pour les festivaliers, pour la population, c'est un énorme travail, vous l'avez dit. Ces informations et ce qui est prévu, c'est que notamment les informations pour les festivaliers soient données un mois avant la manifestation, au plus tard, soit d'ici fin avril. Donc vous comprendrez que maintenant pour moi, c'est encore un petit tôt, puisqu'ils ne sont pas finalisés et approuvés.

Quant à votre question par rapport au tourisme, c'est clair que le tourisme et l'Office du tourisme assurera certainement une présence, que ce soit à l'accueil, peut-être sous la tente VIP, à l'Office du tourisme bien évidemment. Cela va être difficile de toucher les 45'000 personnes qui seront prévues. C'est clair que les gens qui vont arriver, qui vont descendre du train, qui vont aller sur le site et reprendre le train, ceux-là je n'ai pas d'espoir ou peu d'espoir qu'on puisse les atteindre. Par contre, on sait que souvent dans ce genre de manifestation, les gens viennent assez à l'avance, peut-être déjà en matinée, peut-être même déjà le soir d'avant. Alors à ceux-là oui effectivement, ce sera plus facile de les atteindre.

Nous avons aussi décidé en Municipalité de mettre à disposition la promenade Auguste Fallet aux différentes sociétés, associations, sociétés locales ou commerçants qui auraient envie d'avoir un stand, que ce soit pour vendre de la marchandise, l'animation ou des choses comme ça. Évidemment toutes ces autorisations passent par notre Police du commerce qui gère toutes ces demandes.

Voilà, à ce stade, ce que je peux vous donner, mais on va faire un maximum pour que les festivaliers soient accueillis de la manière la plus agréable possible à Yverdon-les-Bains. La Municipalité et les différents services sont enthousiastes, en tout cas, de travailler sur cette manifestation.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

En complément de ce que vient de dire ma collègue, Mme SAUGY, uniquement sur la sécurité, bien évidemment, la police doit effectivement travailler dans des délais extrêmement courts et les éléments ne sont pas validés. Donc, c'est difficile d'arrêter un concept total.

Toujours est-il que par beau temps, il est imaginé qu'il y ait 12'000 voitures qui viennent sur Yverdon, 12'000 voitures, je vois que cela fait taire les gens (*rires dans la salle*). Et puis, par temps de pluie, il est imaginé qu'il y en ait plus que 8'000.

Et dans ce cas-là, si le temps était beau, il y a évidemment les terrains agricoles du sud de la ville qui serait possible, ou Y-Parc ou la région de l'autoroute, ou en direction d'Yvonand. Alors évidemment qu'il est hors de question de définir ces lieux maintenant, comme l'a dit Mme Nathalie SAUGY, puisqu'en fait les gens n'ont pas donné leur accord. Toujours est-il que la police a imaginé certaines stratégies, je crois que c'est ce qui est demandé, pour essayer de maîtriser ces flux, si tant est possible de maîtriser des quantités pareilles. Les camping-cars, ils seraient plutôt dans le secteur de la plage et les motos sous l'autoroute, il est imaginé environ 5'000 motos. Voilà pour ce qui est des informations à ce jour.

Et si le temps était mauvais, il y aurait comme possibilité identifiée, la place d'armes de Chamblon et différentes routes qui seraient en direction des communes qui nous entourent. Alors de savoir si c'est la couronne horizontale ou verticale, vous permettrez qu'on y travaille encore un petit peu.

Pour ce qui est des magasins, je rappelle que les prolongations exceptionnelles sont du ressort de la Municipalité, comme il a été dit, cela n'a pas été soumis, donc ce sera discuté prochainement. Et si les commerçants le souhaitent, j'imagine qu'ils vont se manifester auprès du groupe de Mme SAUGY. Et pour les établissements publics, il y a aussi des possibilités, d'une façon classique, d'obtenir des prolongations d'ouverture, si les commerçants en faisaient la demande.

Voilà pour compléter la position municipale et le travail de la Municipalité d'une façon globale. Merci.

**M. le Conseiller Yves RICHARD :**

Je ne poserai pas ma question à la fin.

J'ai juste une question que M. GUIGNARD n'a pas posée :

Est-ce que la Municipalité pourra nous informer lors du prochain Conseil, du coût de l'opération par rapport à la Commune ?

La couverture, s'il y a une couverture de déficit, ou combien cela va revenir avec toutes les prestations que la Commune va mettre à disposition.

Je me réjouis de ce concert, du même que la Fed Cup, comme vous allez bientôt le voir dans les journaux. Donc, c'est bien, je ne suis pas contre ces manifestations, simplement qu'on soit bien informé du coût et puis de l'organisation d'ici le prochain Conseil.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

S'agissant des finances, nous avons fait une première estimation, mais nous sommes en train encore d'évaluer les coûts de ces prestations et de l'ensemble de la manifestation pour la Ville. Des négociations doivent avoir lieu évidemment avec les organisateurs pour la répartition des charges ou la prise en charge de ces coûts par eux.

Il n'est clairement pas question d'une couverture du déficit, c'est une entreprise qui doit marcher, et si elle ne marche pas, et bien l'organisateur assumera ses responsabilités.

Mais, nous avons des prestations, nous avons évidemment intérêt à ce que cette manifestation se déroule sur nos terres. Nous sommes très heureux de l'accueillir. Nous devons faire en sorte que les gens y soient bien accueillis. Donc cela a un coût, c'est clair, et lors du prochain Conseil vous aurez toutes les informations à ce sujet.

**M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :**

Je vous remercie pour ces informations et me réjouis effectivement des informations complémentaires à l'occasion de notre prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

**Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Avancement du dossier de réouverture de cinémas à Yverdon-les-Bains).**

Je salue tout d'abord la mise sur pied de Cinedici, qui permet à la population de revoir certains films le dimanche en fin d'après-midi, en divers lieux de notre Ville.

C'est un début, que j'espère suivi de la réouverture du cinéma Bel-Air, une véritable salle de cinéma dans laquelle des films tout public pourront être projetés, je l'espère en numérique.

Ma question à notre Municipalité est donc la suivante :

Où en est l'avancement du dossier de réouverture de cinémas à Yverdon-les-Bains, d'une part, et de la construction d'un multiplex, d'autre part, au sujet duquel j'ai eu l'occasion d'émettre des doutes devant notre Conseil, doutes liés à la complexité du dossier, eu égard aux multiples affectations qui sont projetées pour le futur bâtiment concerné ?

Je vous remercie de vos réponses.

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Les contacts, et oui, les différents contacts que nous avons avec la personne susceptible de reprendre le cinéma Bel-Air, sont réguliers et fréquents, depuis peu de temps.

C'est vrai qu'elle est en train de monter son projet, d'établir son plan financier. Ce n'est pas forcément toujours facile, semble-t-il. Les contacts sont donc pris. Il semblerait qu'elle soit sur le point de signer le bail avec les propriétaires du cinéma Bel-Air. Elle a déposé une demande auprès de la Loterie Romande qui devrait prendre sa décision, je crois la semaine prochaine. Elle a demandé, effectivement, nous avons reçu tout dernièrement, une demande de sa part à la Municipalité d'Yverdon. C'est clair que nous allons soutenir et nous avons répondu favorablement à sa demande de soutien.

C'est vrai que cela devient urgent, la pause sans cinéma, quoi ce n'est pas vraiment une pause mais, a déjà bien assez duré. Il y a certains travaux qui doivent être refaits aussi dans le cinéma, travaux de rafraîchissement. Cela va prendre encore, j'imagine, un petit peu de temps. Mais visiblement, tous les signaux sont positifs.

Pour nous, c'est intéressant, on va faire une communication au Conseil communal, j'imagine, tout prochainement, une communication écrite, pour vous présenter la situation globale, tant du cinéclub que du projet de multiplex, bâtiment multifonctionnel, sur lequel nous travaillons toujours. C'est vrai que tout ça doit s'inscrire dans une politique globale.

Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je remercie Mme la Municipale pour cette bonne nouvelle, et on se réjouit de la réouverture de

ce cinéma.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

**Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Construction du tronçon dit « barreau ouest »).**

J'ai ouï dire que notre Municipalité, consciente des nombreuses difficultés de circulation et des accidents que connaît le quartier résidentiel Saint-Georges-Cheminet suite à la fermeture du pont de la rue de Montagny, serait encline à vouloir faire une priorité de la construction d'un début de route de contournement qui relierait le dernier rond-point de Montagny-Chamard à la chaussée de Treycovagnes, route qui s'appelle sauf erreur « barreau nord ».

Notre Municipalité peut-elle me le confirmer ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Il s'agit du barreau ouest, M. le Conseiller, et pas nord, ouest !

Ce projet figure dans les priorités du projet d'agglomération depuis 2007, et donc ce n'est pas une nouveauté que nous insistions auprès de la Confédération notamment, pour pouvoir réaliser cette route.

Elle était proposée en mesure A dans le programme d'agglomération, elle a été recalée en mesure C par la Confédération, et maintenant nous continuons à insister pour réaliser cette route dans les meilleurs délais.

Même si, elle n'a qu'un effet très modéré sur l'ensemble de l'agglomération et du système de circulation, elle a un effet très important dans le quartier que vous avez cité. Donc, c'est effectivement vrai que depuis quelques années nous travaillons pour que cette route puisse être réalisée avant 2025.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je remercie M. le Syndic de ses réponses.

Alors, si je comprends bien, c'est un changement de priorité que la Municipalité entend donner à cette construction de route, par rapport à son état actuel dans le projet AggloY, si je comprends bien ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Alors, ce n'est pas seulement la Municipalité, c'est le comité de pilotage, donc réunissant l'ensemble des communes de la région, qui a demandé, qui demande que cette route puisse être construite avant.

Donc elle est prévue par la Confédération mesure C, c'est-à-dire au-delà de 2020-2025 et nous souhaitons pouvoir la réaliser avant 2020.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

**Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes).**

L'éclairage public est un gage de sécurité pour les habitants. Il permet aux acteurs les plus vulnérables du trafic d'éviter les dangers dans l'obscurité. Quand il est bien conçu, il prévient la criminalité et le vandalisme. L'éclairage public participe à la qualité de vie et à l'attractivité des communes et des villes. Outre la sécurité du trafic, les collectivités publiques doivent de plus en plus considérer les aspects économiques et environnementaux notamment dans le cadre de la rénovation de leurs installations.

Récemment, la commune grisonne de Landquart a fait parler d'elle pour avoir été la première de Suisse à rénover entièrement son éclairage public en équipant ses lampadaires de lampes à diodes électroluminescentes dites « LED ». Depuis plusieurs années, notre commune réalise des essais d'éclairage avec ce type d'équipement dans divers quartiers dont la rue du Mujon. Les résultats confirment le potentiel et l'intérêt de cette technologie.

Les LED sont très petites et affichent une longue durée de vie et les spécialistes du domaine affirment que ce type d'éclairage aura supplanté un peu partout les autres types de source lumineuse. Elles offrent d'énormes avantages, notamment celui de supporter d'être allumées et éteintes à volonté et aussi de permettre de faire varier leur intensité lumineuse qui peut, par exemple, passer d'un 100% au moment de la tombée de la nuit pour progressivement baisser à 40% durant la nuit avant de remonter à pleine puissance lorsque l'aube arrive. Par rapport aux traditionnelles lampes au sodium à haute pression qui éclairent avec une dispersion même lorsque des déflecteurs sont installés, les lampes à LED permettent d'éviter ces dispersions de la lumière qui engendre une pollution lumineuse.

Cette pollution lumineuse, outre qu'elle ne sert à strictement rien sauf à éclairer le ciel nocturne ou les nuages, gaspille bien plus de la moitié de la lumière émise, entraînant des effets néfastes sur la santé – notamment en regard des rythmes du sommeil. Autre élément moins connu, elle a également des effets néfastes sur les migrations des oiseaux lorsqu'elle se situe à proximité immédiate d'un site RAMSAR et d'une voie de migration majeure. Enfin, elle altère la qualité des cieux nocturnes, privant les habitants de la région d'un accès à l'une des splendeurs que la nature nous offre.

Les lampes à LED permettent de réaliser des économies d'énergie significatives en raison de leur basse consommation, environ 20 à 30%, mais également en raison de leur durée de vie, jusqu'à 60'000 heures contre 16'000 pour une lampe au sodium, de leur meilleure efficacité et de la possibilité de les coupler comme on l'a vu à des détecteurs.

Mais il est aussi vrai que, sur certains points, il faut faire preuve d'une certaine réserve au vu du développement des nouvelles LED, cette technologie progressant de manière constante. Des LED plus performantes à des coûts inférieurs viendront sur le marché à court ou moyen terme d'où l'intérêt de prévoir une planification pour l'équipement de nos luminaires.

De nouvelles prescriptions des autorités suisses prévoient la stricte interdiction des composants inefficaces de l'éclairage public et reprennent dans les grandes lignes les règles de l'Union européenne. La mise en application se veut progressive et échelonnée. Ces conditions cadres légales pèsent alors lourdement sur l'éclairage public car elles imposent que les installations inefficaces soient rénovées d'ici à 2017.

Compte tenu de ce qui précède et à l'appui des expériences conduites dans ce domaine par notre Commune, il apparaît judicieux d'envisager sans tarder un plan d'équipement de notre éclairage public constitué de quelque 3'500 points lumineux, sorte de plan « Lumières » pour Yverdon-les-Bains, lequel reprendrait les points principaux de cette proposition.

La motion invite notre Municipalité à déposer un préavis qui présente un plan d'équipement d'ensemble prévoyant, sur 5 ans, la mise en conformité de notre éclairage public afin de le rendre efficace tant d'un point de vue écologique qu'économique. Le rapport veillera également à aborder la question sensible de la déconnexion totale ou partielle de l'éclairage public, les

rapports des experts établissant que cet élément, à lui seul, mérite d'être débattu avec la population ou ses représentants.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Conseiller. Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

*Discussion sur la motion*

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Je vais d'abord déclarer mes intérêts, je suis membre depuis Mathusalem à peu près, de la Société Vaudoise d'Astronomie, et beaucoup plus récemment de Société d'Astronomie du Nord Vaudois.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le pays s'urbanise, la population croît, et avec elle, l'éclairage public parce que c'est le progrès, parce que c'est plus sûr, parce que c'est aussi joli pour certaines personnes. Tant et si bien qu'en Suisse, depuis quelques années, on considère que plus aucune région n'échappe à la pollution lumineuse, qui progressivement gomme le ciel nocturne et le dépouille de sa splendeur.

Si les plus anciens d'entre nous, se souviennent peut-être des cioux de leur enfance, et si en tout cas, je me souviens des cioux de montagnes d'il y a encore trente ans, ces cioux n'existent plus et il y a fort à parier que la plupart d'entre nous n'ont plus été exposés à un vrai ciel nocturne depuis des années, du simple fait d'un gaspillage de lumière, pour l'essentiel dû à l'éclairage public. On s'en convainc aisément d'ailleurs, si vous sortez de ce bâtiment à la fin de ce Conseil et que vous vous tournez vers le Jura en regardant Bullet ou Villars-Burquin, en y regardant de plus près, l'essentiel de ce que vous voyez, c'est l'éclairage public de ces localités. Ce qui est une bonne nouvelle, cela signifie qu'on peut traiter le problème sans avoir à intervenir sur le domaine privé et sur la liberté individuelle de chacun d'entre nous.

Au-delà de sa beauté esthétique et de son intérêt scientifique, le ciel nocturne je crois aussi que c'est également un bien culturel. Le premier livre d'images de l'humanité, dont bien des figures nous viennent des babyloniens, soit des origines mêmes de notre civilisation, si ce n'est de l'humanité elle-même.

Or, on vote bien des subventions culturelles, on restaure bien à coups de millions judicieusement dépensés, nos monuments, nos fresques, nos mosaïques. Là, pour le coup, nous pouvons restaurer le ciel nocturne simplement en appliquant une mesure d'économie et de bon sens. Cela fait une dizaine d'années, cela fait une quinzaine d'années que je rêve de faire cette intervention une fois en public devant un Conseil communal.

Vous l'aurez compris, c'est avec un fol espoir que je vous encourage à accepter la motion qui vous est proposée aujourd'hui par notre collègue VALCESCHINI.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Conseiller, la discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je remercie tout d'abord M. le Conseiller communal pour le dépôt de sa motion, qui traite d'un problème fondamental pour chacun d'entre nous, et qui a eu l'amabilité de me la soumettre il y a quelques jours, pour me permettre de pouvoir me déterminer correctement, et de vous apporter peut-être quelques informations importantes et quelques suggestions.

Comme vous l'avez dit, l'éclairage public est souvent cité dans les économies d'énergies possibles. Il y a du reste un moyen très simple d'économiser, vous le connaissez tous. Si on

veut économiser à court terme, il suffit d'éteindre l'éclairage, mais je ne suis pas certaine que c'est ce que vous souhaitez vraiment.

Alors, il faut essayer de trouver une autre façon d'économiser l'énergie, et l'une et la seule, c'est donc de remplacer nos installations. Toutefois, il faut faire attention de ne pas la remplacer avant la fin de son cycle de vie normal, parce que cela pourrait être une fausse bonne idée comme je vais quand même essayer de vous le démontrer.

Tout d'abord, si l'on examine l'état de maturation du marché de la LED. Vous vous souvenez, si vous suivez, en tout cas certains d'entre vous le suivent, les premières générations de lampes à LED, comparées aux lampes au sodium modernes, n'avaient pas un rendement très favorable. L'installation demandait une modification du support onéreuse et seule la durée de vie présentait un réel avantage. Cet état de fait s'est amélioré d'une façon très sensible depuis l'année dernière. Donc, vous voyez c'est très récent.

Les luminaires LED qui sont proposés depuis 2011 possèdent un rendement lumineux qui est équivalent voire supérieur aux luminaires équipés de lampes à décharge modernes, les lampes dites au sodium.

Désormais, la LED comme la technologie, s'impose comme une technologie effectivement d'avenir, comme vous l'avez relevé, M. le Conseiller communal. Mais, ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que son rendement va encore progresser.

La LED s'enclenche et se déclenche instantanément et peut être munie d'un variateur oscillant entre 0% et 100%, c'est ce qui la rend intéressante et c'est ce que ne permettent pas les lampes traditionnelles. Donc ceci va permettre de repenser entièrement le concept d'éclairage, concepts qui sont basés sur des lampes actuelles à décharge, qui ont encore un très bon rendement et dont le temps d'allumage est entre 5 à 10 minutes.

Quelle est la politique yverdonnoise en matière d'éclairage public ?

Si l'on regarde l'aspect légal, alors il faut savoir qu'il n'y a pas de norme contraignante, il n'y a pas de disposition légale qui impose tel ou tel type d'éclairage public.

La pratique généralement admise est que seules les zones habitées sont éclairées. Par exemple, les rues publiques des villes et des villages sont éclairés, mais pas forcément les rues privées, ni les axes de passage sans habitation, comme la route de Cheseaux par exemple. Par contre, si un éclairage est installé, il doit répondre aux prescriptions de la branche, notamment sur l'uniformité de l'éclairage, donc par exemple pas d'intervalles d'ombre et lumière sur une même rue.

Quels sont les développements pensés actuels ?

Alors, l'éclairage LED est apparu dès 2008 comme une technologie très prometteuse d'économies. Dans l'attente des développements importants promis par les fabricants, le renouvellement de nos installations à Yverdon-les-Bains a été limité au strict nécessaire pour épargner les deniers publics.

En 2009, les premiers produits réellement utilisés sont apparus sur le marché. Alors la rue des Prés-du-Lac a été équipée d'une dizaine de luminaires, entre le carrefour de William-Barbey et le canal du Bey.

La rue du Mujon, dont ont entendu parler certains d'entre vous, est un test grandeur nature. C'est un système appelé « éclairage dynamique » qui y a été installé. Cela veut dire que durant les heures de milieu de nuit, la puissance de l'éclairage est fortement réduite. Un système de détecteurs de mouvements a été installé, qui est lié à une programmation électronique qui détecte la présence des passants, cela rallume l'éclairage à pleine puissance, puis cela le remet en veille après le passage des passants. Et puis après 18 mois, on peut vous dire que, on peut vous confirmer qu'il y a une réduction de consommation qui est de l'ordre de 50%.



L'expérience sera étendue, d'ici fin avril 2012, aux rues Léon-Jaquier, Clair-Logis, Coin-de-Terre, Avenir et William-Barbey (à l'Est des Prés-du lac), à la faveur du chantier en cours sur ces rues. Un système similaire a aussi été installé sur le nouveau pont CFF de Pomy.

Quelles sont les autres mesures que le Service des énergies a également pensées, auxquelles il a également pensées ?

Tout d'abord la réduction de la durée d'éclairage nocturne. Alors par exemple, on a suivi le modèle de Genève où l'éclairage public est réglé pour ne s'allumer que lorsque la clarté naturelle descend au dessous de 50 lux. Cette disposition réduit le nombre d'heures de fonctionnement des candélabres.

En pleine nuit, l'éclairage moyen recommandé n'est que de 20 lux pour les axes principaux, et encore plus réduit pour les rues résidentielles.

Le SEY a répondu, avec l'autorisation de la Municipalité, à un appel de la Confédération pour participer au programme d'énergie ProKilowatt. Actuellement, hormis dans les rues citées plus haut comme "rues test", la majorité de l'éclairage public est assuré par 500 lampes à mercure (lumière blanche) ou des lampes au sodium (lumière orangée). Les lampes à mercure sont les plus coûteuses en énergie, et ce sont celles qu'il s'agit d'éliminer en priorité. Les lampes au sodium sont au contraire efficaces et peuvent rester en place jusqu'à la fin de leur durée de leur cycle de vie normal.

C'est la raison pour laquelle on a fait cet appel d'offres auprès de la Confédération pour participer au programme d'énergie ProKilowatt. Par ce programme ProKilowatt, la Confédération soutient financièrement les investissements qu'on peut faire dans des économies d'énergie, et elle peut participer dans notre cas à environ, si on l'obtient, on pourrait obtenir un quart du financement de l'opération, donc c'est quelque chose de très intéressant et c'est déjà parti, on l'a déposé.

Alors qu'est-ce que c'est qu'une politique moderne et dynamique pour l'éclairage public ?

Et bien, on peut imaginer que c'est l'établissement effectivement d'un plan directeur et nous pensons que ça l'est, parce qu'il faut avoir une vue d'ensemble pour savoir qu'est-ce qu'on veut faire dans ce domaine-là.

Voilà, mais il y a quand même un point sur lequel je me dois d'insister, je l'ai fait au cours de cette démonstration, c'est que la LED est en pleine évolution. Elle est dans une évolution rapide, mais elle est en train d'évoluer depuis l'année dernière et l'évolution va encore continuer. Donc on va au devant de progrès très significatifs.

Ce qui veut dire en clair que ce que nous proposons et ce que nous suggérons, M. le Conseiller communal, c'est qu'au fond pour nous permettre de pouvoir réagir à cette amélioration de la technologie avec la LED, dont on ne connaît évidemment pas la vitesse mais qui est extrêmement évolutive, c'est au fond de transformer votre motion en postulat pour nous donner... (*brouhaha dans la salle*) Excusez-moi ! Je vais expliquer pourquoi : pour nous donner la souplesse nécessaire, parce que si l'on fait un plan directeur, il nous faudra environ 18 mois. Mais, pendant ces 18 mois, on va avoir une très grande évolution dans la LED, et nous estimons à environ 10 ans le remplacement au fond de tout l'éclairage public.

C'est pour ça que je vous suggère soit, au fond, de remplacer votre motion par un postulat qui est moins contraignant pour nous, soit alors peut-être de modifier les termes de votre motion, par exemple en y incluant le fait qu'il faut une période de 18 mois pour préparer un plan directeur et qu'il faut compter 10 ans pour la réalisation, alors que vous avez restreint votre motion sur 5 ans, ce que mon service estime être irréaliste pour vous dire la vérité. C'est la raison pour laquelle je vous fais ces deux suggestions, il n'y en a pas une qui est meilleure que l'autre, et peu importe finalement laquelle vous choisissez, simplement je vous explique les problèmes techniques que l'on peut rencontrer, et que je vous explique au fond, la durée que cela va prendre.

Alors voilà au fond, les remarques que mon service tenait à faire au fond, techniquement, et je remercie du reste tout particulièrement M. Olivier SCHMID, Chef de service et M. Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section réseau électrique, pour avoir apporté tous ces renseignements techniques que je vous ai transmis ce soir.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je remercie notre Municipale pour l'éclairage intéressant qu'elle vient d'apporter (*rires dans la salle*) extrêmement lumineux d'ailleurs.

Je comprends bien l'intérêt de prolonger le délai, mais j'aime bien le caractère légèrement contraignant de la motion. Aussi j'aurais tendance à choisir votre deuxième proposition, celle qui consisterait à partir sur un plan sur 10 ans plutôt que 5 ans.

J'explique pourquoi 5 ans, je l'ai dit tout à l'heure, les normes imposent aux communes que d'ici à 2017, l'éclairage, les éclairages qui ne sont pas conformes soient remplacés. C'est pour ça que j'avais prévu 5 ans. Néanmoins, vous l'avez expliqué, une faible partie des points lumineux de notre éclairage public ne sont pas conformes, vous l'avez exprimé tout à l'heure, c'est l'éclairage au mercure. Donc si le plan prévoit prudemment de commencer par remplacer ce type d'éclairage-là, on peut satisfaire à cette condition de 2017, et si on a besoin de 5 ans supplémentaires pour arriver à changer l'entier de notre éclairage, et le mettre sous une forme ou sous une autre, parce qu'effectivement les LED progressent très vite, je l'ai dit d'ailleurs dans mon intervention, je suis tout à fait prêt à modifier cette motion dans ce sens et à proposer 10 ans plutôt que 5 ans.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Conseiller, donc vous gardez votre motion avec un changement au lieu des 5 ans vous remplacez par 10 ans, c'est bien clair, merci.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je soutiendrai bien entendu cette motion, je crois que les éléments qui viennent d'être développés sur les économies d'énergie et les aspects environnementaux liés à la pollution lumineuse sont extrêmement intéressants.

J'émettrai néanmoins un vœu, c'est qu'il y ait une collaboration étroite sur ce dossier, entre le Service des énergies et le Service de l'urbanisme, car il me semble que dans un plan lumière, effectivement des éléments urbanistiques doivent également pris en compte. La lumière est aussi une occasion de mettre en valeur des espaces. Nous avons un excellent exemple avec la place de l'Ancienne Poste typiquement. Donc je crois que la lumière permet effectivement de structurer le territoire, d'améliorer la visibilité des espaces et là il y a clairement une coordination étroite à assurer entre ces deux services que sont le Service des énergies et le Service de l'urbanisme.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Merci M. le Conseiller communal pour cette remarque. Elle est tout à fait justifiée, du reste elle est si justifiée qu'il y a déjà eu un projet de collaboration. Il y a déjà eu un projet, une ébauche d'élaboration du plan directeur avec le Service de l'urbanisme et il est parfaitement évident que ce plan directeur, qui va certainement être plébiscité, il est évident qu'il ne peut pas se faire sans le Service de l'urbanisme.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous votons

<b>Vote</b>	<p><b>La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.</b></p> <p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p>
<b>13.5</b>	<p><b>Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Suite postulat de juin 2010 sur le défibrillateur).</b></p> <p>Ma question concerne la circulation, la circulation cardiorespiratoire plus précisément. En juin 2010, ce Conseil avait accepté à l'unanimité un postulat invitant la Municipalité à étudier la mise en place de défibrillateurs externes automatiques dans l'espace public.</p> <p>Est-ce que la Municipalité est en mesure de nous renseigner sur l'état de ce dossier ?</p> <p><b><u>M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :</u></b></p> <p>M. le Conseiller, l'étude est toujours en cours, mais on vous informera prochainement.</p> <p><b><u>M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :</u></b></p> <p>Je vous remercie de votre réponse et me réjouis d'avance de lire ce rapport.</p> <p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p>
<b>13.6</b>	<p><b>Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Formation HELP sur défibrillateur aux jeunes yverdonnois).</b></p> <p>Dans l'intervalle de sa publication, je vous soumetts, Madame la Présidente, chers collègues, une motion qui a pour but d'y apporter un complément utile.</p> <p>Pour rappel, annuellement dans notre pays, 8'000 personnes sont victime d'un arrêt cardiorespiratoire ou ACR. Les chiffres fournis par le service SMUR des EHNV font état d'environ 56 arrêts cardiorespiratoire par année dans notre région dont 40 surviennent à domicile et 16 sur la voie publique, ceci semble concorder avec les chiffres au niveau national.</p> <p>L'utilité des défibrillateurs automatiques externes n'est plus à démontrer et son utilisation est d'une simplicité surprenante. Le plus grand obstacle réside dans l'embarras dans lequel se trouve le témoin, souvent sidéré face à une personne en détresse vitale. La facilité d'utilisation d'un défibrillateur automatique ne nécessite en soi pas une formation, mais pour aboutir à une attitude adéquate face à un arrêt cardiorespiratoire, une sensibilisation du public paraît incontournable.</p> <p>Devant ce constat, la Fondation Suisse de Cardiologie a choisi une approche nouvelle qui a déjà fait ses preuves à l'étranger. Avec son programme Help, on cible avant tout des jeunes, moins inhibés que leurs aînés et souvent plus perméables à intégrer des méthodes nouvelles. Une équipe de formateurs dynamique, aidée de moyens audiovisuels, sensibilise les jeunes à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur automatique. Une session d'une demi-heure, dans une salle de gymnastique, suffit à former simultanément plusieurs dizaines de jeunes dès l'âge de 10-11 ans. Les compétences acquises sont simples, efficaces et perdurent toute une vie. Les élèves reçoivent un kit contenant un mannequin gonflable et un simili-défibrillateur avec lequel ils pourront rentrer dans leur foyer à la fin de la formation. Il y a de ce fait, un effet multiplicateur très intéressant, en moyenne chaque enfant transmet ses connaissances à 2.5 personnes.</p> <p>Le concept est déjà bien rodé et des études scientifiques ont montré une efficacité supérieure à celui d'un adulte au bénéfice d'une formation classique de 4 heures. Le fait que ceci soit</p>

organisé par une fondation reconnue et soutenu par la FMH, le Swiss Ressuscitation Council, l'OFSP par la voix du Conseiller fédéral BURKHALTER, qui s'est mouillé personnellement dans cette histoire, Economie Suisse, l'Union Patronale et la Conférence Suisse des Directeurs Sanitaires, est un garant pour le sérieux de ce programme. Le site « helpbyswissheart.ch » vous permettra de connaître le détail de ce programme et le site est agrémenté de clips vidéo instructifs.

Par cette motion, j'invite la Municipalité à proposer la méthode de formation Help aux jeunes yverdonnois, et à étudier la possibilité d'intégrer cette méthode au programme scolaire.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

*Discussion sur la motion*

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je suis tout à fait sensibilisé par le sujet qui est présenté ici par cette motion. Néanmoins, je crois pouvoir dire qu'il n'est pas de la compétence de la Municipalité de définir le contenu des programmes scolaires. Donc, je ne pense pas qu'elle ait cette compétence-là, mais cela demande peut-être à être vérifié.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Pour confirmer, effectivement ce qu'il vient d'être dit par M. VALCESCHINI, nous n'avons pas la compétence sur les programmes scolaires.

Donc probablement que vous pourriez donner votre motion à un des députés de la salle, qu'il la transmette par l'intermédiaire du Grand Conseil au Conseil d'État. Mais effectivement, au niveau de la Municipalité, nous n'avons pas la compétence d'interférer sur les programmes scolaires, donc je ne vois pas comment.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Merci M. le Municipal, mais c'est une motion qui vise à étudier la possibilité. Alors, cela pourrait être en dehors du cadre scolaire par exemple.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Ecoutez, moi je vous propose de la transformer en postulat, parce que la motion est quand même contraignante. Donc, moi je vous dis qu'effectivement on ne peut pas interférer sur les programmes scolaires, après est-ce qu'il y a peut-être effectivement, hors temps scolaire, des possibilités. Mais peut-être transformez-là en postulat, ce sera moins contraignant quand même pour la Municipalité.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Je suis d'accord de transformer cette motion en postulat. Néanmoins, j'encourage la Municipalité à un traitement dans les meilleurs délais, vu que la première intervention sur le même sujet date de juin 2010.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes donc en présence d'un postulat, donc vous transformez c'est bien cela. Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

*Transformation de la motion en postulat*

Donc la discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat maintenant.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous votons

**Vote**

**La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à évidente majorité.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**13.7**

**Une Question de M. le Conseiller François ARMADA (Déménagement d'URBAT et redistribution des locaux de l'Hôtel de Ville).**

Mes questions porteront sur le préavis 11.15 traitant du déménagement du Service de l'urbanisme et des bâtiments au Centre St-Roch.

Tout d'abord, si mes informations sont bonnes, ce déménagement devrait être en mesure d'être effectué le mois prochain.

Dès lors, et conformément aux vœux de la commission qui avait traité le préavis, je demande à la Municipalité de nous informer sur ses intentions de localisation des services, et plus principalement sur ceux qui seraient affectés à l'Hôtel de Ville.

Et si cela est le cas, la nature des travaux envisagés pour l'Hôtel de Ville, le coût de ceux-ci, et la planification des ces réaffectations.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Les services qui seront installés à l'Hôtel de Ville seront ceux qui y sont déjà. Il n'y a pas de déménagement de services extérieurs, donc c'est l'Administration Générale, les Finances, les Ressources Humaines, l'Informatique, le Bureau du Conseil communal évidemment, et j'en oublie certainement, le Système d'Information du Territoire, la Mobilité, l'Agenda 21, et les Sports qui ne bougent pas !

Ces services vont donc occuper les locaux qui seront libérés par Urbanisme et Bâtiments, puisqu'on a eu un certain nombre de collaborateurs supplémentaires, on est très à l'étroit dans certains des ces services.

Et il n'y a pas d'aménagements importants qui seront réalisés donc les coûts seront minimes. Mais, nous vous les communiquerons dès que nous en aurons connaissance exacte, mais c'est quelques milliers de francs, guère plus.

**M. le Conseiller François ARMADA :**

Je remercie M. le Syndic de cette réponse et je rebondis sur la suite de la discussion qui avait eu lieu par rapport à la localisation du reste des services, avec les entités Gare-Lac, Neuchâtel 2-4 et les autres bâtiments communaux.

Est-ce qu'une réflexion est en cours, et si c'est le cas, quand auront-nous des propositions ou des informations à ce sujet ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Vous pouvez être un peu plus précis, vous pensez à l'Hôtel de Police et à ces éléments-là ou bien ?

**M. le Conseiller François ARMADA :**

Tout à fait M. le Syndic !

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

C'est ça, voilà ! Et bien, je n'ai pas d'informations supplémentaires à vous donner. C'est au plan des investissements que vous avez, dans les horizons, je ne sais plus, 2016-2017 pour la construction, 2018 dans ces eaux-là.

Mais pour l'instant, on n'a pas de réflexion en cours. On déménage déjà ce qu'il faut déménager, on remet de l'ordre dans les services de l'administration.

Maintenant, on a de l'espace pour tous les services, on peut commencer à planifier et à réfléchir à l'avenir.

**M. le Conseiller François AMRMADA :**

Je remercie M. le Syndic pour ces informations.

---

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous avons une question de M. le Conseiller Quentin RICHARD qui est absent. Je ne sais pas si le groupe des Verts a sa question et veut la passer ?

Non, alors la discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, je me tourne vers la Municipalité voir si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

*Réponse de la Municipalité*

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Je me permets d'intervenir, de prendre la parole malgré l'heure tardive, parce que je vous promets, j'en ai que pour quelques dizaines de secondes.

Je voulais répondre à la question de M. CHAPUIS, pour laquelle j'avais utilisé mon joker le mois passé et qui me demandait : Quand est-ce que le deuxième terrain, le mini terrain de sport des Rives du Lac, pourrait sortir de terre, si je puis dire, aux Rives du Lac ?

Et bien, la réponse tient en deux phrases : Ce deuxième terrain, dans le prolongement du premier, est actuellement à l'enquête publique, et les travaux pourront démarrer dès que le matériel nécessaire au concert de Metallica sur les Rives du Lac sera démonté, soit tout début juin.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Une information au Conseil, et peut-être aux quelques courageux qui nous regardent encore, la Ville d'Yverdon a décroché l'organisation de la Fed Cup 2012.

Cela veut dire que les 21 et 22 avril prochains, vont se dérouler le match Suisse - Biélorussie à Yverdon, dans la nouvelle salle triple des Îles. Cela a été confirmé, présenté à la presse ce matin.

Les différentes instances que sont Suisse Tennis et surtout les instances internationales sont venues vérifier encore cette semaine mercredi matin et donc c'est confirmé.

Je rappelle qu'en Biélorussie, dans l'équipe biélorusse, il y a la numéro 1 de l'ATP, Victoria AZARENKA. Donc, je ne sais pas si la numéro 1 sera présente, toujours est-il que c'est extrêmement flatteur pour la Ville, de voir que la Fed Cup aura lieu Yverdon.

**Clôture**

C'est un événement majeur, et je vous invite, d'ores et déjà, à agender cette date de manifestation. Voilà, j'en ai terminé, bonne soirée.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, quoi qu'un peu dissipée tout de même, ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 avril 2012 à 20h.

Il est 23h19, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mars 2012

	Page
1. Appel.....	- 209 -
2. Approbation du PV du 2 février 2012.....	- 209 -
3. Assermentation.....	- 210 -
4. Communications de la Présidente.....	- 210 -
5. Communications de la Municipalité.....	- 212 -
6. Préavis n° PR11.37PR concernant <ul style="list-style-type: none"> <li>• la régionalisation de la sécurité publique dans le périmètre de huit communes du Nord-vaudois ;</li> <li>• l'adhésion à l'association intercommunale en matière de sécurité publique ;</li> <li>• l'adoption des statuts de l'association intercommunale en matière de sécurité publique</li> </ul> 📖 Monsieur Bart WIND, rapporteur.....	- 212 -
7. Préavis no PR11.32PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de Fr. 178'000.-- pour l'acquisition d'un appareil de mesure de la vitesse et d'un logiciel pour assurer le traitement et le suivi des amendes d'ordre. 📖 M. Pascal GAFNER, rapporteur.....	- 233 -
8. Préavis no PR11.38PR concernant <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle 3041 au repreneur des installations de Manège et Centre équestre SA ;</li> <li>• la réponse au postulat du Conseiller Jean-Claude Ruchet du 2 avril 2009 « désengagement du Manège et Centre équestre ».</li> </ul> 📖 Monsieur Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 236 -
9. Préavis no PR12.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 920'000.-- pour la réalisation de la construction d'un giratoire et l'aménagement d'une liaison de mobilité douce à l'intersection de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre. 📖 Monsieur Thomas JENNI, rapporteur.....	- 237 -
10. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	- 240 -
11. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission communale de recours.....	- 240 -
12. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des pétitions.....	- 240 -
13. Propositions individuelles et interpellations.....	- 241 -
13.1 Deux Questions de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Événement musical du 30 mai : flux des véhicules et valorisation de la Ville).....	- 241 -
13.2 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Avancement du dossier de réouverture de cinémas à Yverdon-les-Bains). ....	- 244 -
13.3 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Construction du tronçon dit « barreau ouest »).....	- 245 -



- 13.4 Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI  
(Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse  
et conforme aux normes). ..... - 246 -
- 13.5 Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF  
(Suite postulat de juin 2010 sur le défibrillateur). ..... - 251 -
- 13.6 Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF  
(Formation HELP sur défibrillateur aux jeunes yverdonnois). ..... - 251 -
- 13.7 Une Question de M. le Conseiller François ARMADA  
(Déménagement d'URBAT et redistribution des locaux de l'Hôtel de Ville). ..... - 253 -
- Réponse de la Municipalité
- de Mme la Municipale Marianne SAVARY à M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :  
Question du 2 février 2012 concernant le délai de construction pour le 2<sup>e</sup> terrain de foot  
au Parc des Rives du Lac. .... - 254 -